C.R.I.C. N° 48 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 57 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement,
des Ressources naturelles, du Tourisme,
de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 30 janvier 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Questions orales 4

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dégâts occasionnés par les dernières tempêtes dans nos forêts»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 4

Organisation des travaux 6

Questions orales (Suite) 6

Question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'implantation d'une porcherie industrielle à proximité du Ravel à Doische»

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 6

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'exploitation de porcheries en Ardenne»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Bayenet 8

Question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la destruction des sangliers par les gardes assermentés»

Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les autocollants «Stop Pub»»

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 12

Interpellations 13

Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Plan climat et les incohérences du Gouvernement»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 13

Interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la taxation environnementale communale»

Orateurs : M. le Président, MM. Crucke, Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 16

Questions orales (Suite) 20

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la Transhennuyère»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'épuration individuelle»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 22

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la décharge de Limoy à Loyers»

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 24

Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement de la culture du miscanthus en Région wallonne»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. le Président 26

Liste des abréviations courantes 28

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 12 heures 10 minutes.

M. le Président. – Nous abordons à présent les questions orales inscrites à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES DERNIÈRES TEMPÊTES DANS NOS FORÊTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dégâts occasionnés par les dernières tempêtes dans nos forêts».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Les vents de tempête que nous avons connus il y a quelques jours, le 18 janvier, pour être précis, ont provoqué d'importants dégâts dans nos forêts.

Pourriez-vous me donner une idée de l'importance de ces dégâts :

– en valeur absolue ;

– en les comparant aux dégâts de l'hiver 89/90 ;

– en les mettant en corrélation avec : le volume de bois que représentent actuellement nos forêts, l'accroissement annuel de ce volume, l'importance du prélèvement annuel.

Enfin, j'aurais voulu avoir votre avis sur l'incidence de ces dégâts au niveau du prix, prix qui était redevenu particulièrement intéressant lors des ventes d'automne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je me permets de répondre en même temps à la question de M. Stoffels, on lui donnera une copie de l'ensemble de la réponse tout à l'heure. Je vais même essayer de diviser les deux éléments, pour que les choses soient encore plus claires, entre vous et M. Stoffels.

D'après une première évaluation de la Division de la Nature et des Forêts, les dégâts en forêt occasionnés par la tempête de ce 18 janvier restent limités, voire très limités.

La tempête a surtout provoqué le renversement d'arbres disséminés dans les peuplements et a plus particulièrement touché les épicéas dans les zones plus humides et dans les sols gorgés d'eau suite aux dernières pluies.

Des dégâts importants sont aussi observés aux abords des mises à blanc et dans les peuplements tout récemment éclaircis ; les arbres étant, dans ces conditions, plus sensibles aux vents violents.

Les dégâts sont estimés à 300.000 m^3 pour l'ensemble de la Région wallonne, propriétaires publics et privés confondus. Pour donner un ordre d'idée en termes de comparaison, si on reprend les chiffres relatifs à la tempête de 1990, ce ne sont pas moins de 8.000.000 de m^3 de chablis qui avaient été constatés.

La quantité de chablis de ce 18 janvier 2007 représente donc moins de 0,5 % du capital sur pied des peuplements résineux, qui représentent 61 millions de m^3.

Cette quantité représente aussi 1/8 de l'accroissement annuel en volume et également 1/8 du prélèvement annuel. En effet, ces dernières années, le prélèvement en bois résineux est équivalent à l'accroissement annuel.

Au niveau du prix, le marché reste porteur, puisque les premières ventes de l'année se sont conclues à environ 45,00 euros pour des «gros bois». Mais il va falloir, évidemment, évaluer l'impact des chablis dans les pays voisins, et notamment en Allemagne.

Une chose est sûre : il faut que tous les foyers de chablis soient exploités et résorbés dans les meilleurs délais et ce, sur l'ensemble du territoire européen, si on veut que le marché du bois reste porteur et favorable. C'est la raison pour laquelle j'ai pris deux dispositions, suite à une rencontre que j'ai eu avec toute une série d'acteurs la semaine dernière en mon Cabinet, en tenant compte des avis des uns et des autres ainsi que de celui de mon Administration, pour pren-

dre la décision, d'une part, de reporter des paiements pour les lots vendus en automne 2006 et d'autre part, de reporter les exploitations pour les lots qui venaient à échéance fin mars 2007.

Par ces mesures, j'entends apporter plus de souplesse aux exploitants afin qu'ils se concentrent sur l'exploitation des chablis dans les prochaines semaines, aussi bien en Wallonie que dans les pays limitrophes et principalement en Allemagne, dont le chiffre de 25.000.000 de m^3 – dont la moitié se situe le long de notre frontière –, est fréquemment cité. Mais je n'ai pas reçu de confirmation précise sur les volumes allemands.

J'en viens maintenant, si vous le permettez, à la réponse relative à la question de M. Stoffels.

D'après les informations que j'ai obtenues auprès de la Direction des calamités de la Direction générale de la Sécurité civile – Service public fédéral de l'Intérieur –, la procédure générale de reconnaissance pour calamité naturelle, puisque telle était la question supplémentaire de votre Collègue sur l'aspect calamité, est en cours pour la tempête du 18 janvier 2007. Cette procédure devra définir, notamment, les zones visées par l'éventuelle intervention du Fonds des calamités. La procédure de reconnaissance fait intervenir les communes, les Gouverneurs et le Ministre de l'Intérieur. Après vérification du caractère exceptionnel de la catastrophe, la reconnaissance est décidée en Conseil des Ministres au niveau fédéral.

L'article 42 de la loi du 12 juillet 1976 concerne l'octroi de subventions pour la reconstruction et la reconstitution des biens de propriétaires publics qui relèvent du domaine public. Les forêts relevant du domaine privé ne sont pas visées par cet article.

En cas de reconnaissance de calamité naturelle, il est bien sûr opportun de faire usage de la loi du 12 juillet 1976 pour indemniser les propriétaires tant publics que privés. Globalement, la première tranche de 250 euros n'est pas indemnisée ; les tranches supérieures quant à elles bénéficient d'un coefficient d'indemnisation variable spécifié dans l'article n° 10 de la loi.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Une brève réaction, Monsieur le Président. J'ai apprécié la réponse du Ministre et les informations que j'avais pu obtenir vont largement dans le même sens. J'ai une réserve au niveau de l'incidence sur les ventes futures. M. le Ministre nous a dit qu'il ne devrait pas y avoir de problème et que les premières ventes donnaient de bons résultats, avec un prix de 45 euros le m^3. S'il est exact que le prix de vente est de 45,00 euros le m^3, c'est une véritable catastrophe, parce que les ventes d'automne, en mise à blanc, étaient de l'ordre de 65 à 75 euros le m^3.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On vient de 25,00 euros le m^3.

M. Dardenne (MR). – Oui, il y a de cela trois à quatre ans, et encore, on n'était pas à 25,00 euros le m^3 mais on était à 40,00 euros le m^3. On est même monté à 75,00 euros le m^3 lors des ventes d'automne, pour les mises à blanc, bien situées et avec de beaux bois. Mais, si on redescend à 45,00 euros le m^3, c'est une véritable catastrophe ! Mais je pense que l'on n'est pas à 45,00 euros. Personnellement, il y a eu une vente sur le territoire de la commune de Laroche hier et le prix du m^3 était fixé entre 60 et 65 euros. Donc il y a une diminution entre 10 et 15 euros. Maintenant, il faut tenir compte de ce que vont donner les volumes de chablis situés en Allemagne. On parle effectivement de 300.000 m^3 en Région wallonne, mais on parle de 20.000.000 de m^3 en Allemagne ! Le problème, c'est que ces 20.000.000 de m^3 ne se situent pas très loin de notre frontière. Personnellement, je crains alors une répercussion importante sur le prix.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous m'y autorisez Monsieur le Président, afin que les choses soient claires entre nous. En ce qui concerne les prix, on l'a bien vu ces dernières années, toute une série de paramètres rentre en ligne de compte, suivant que le marché soit tendu ou pas. Ici, l'effet de la tempête, en termes de chablis, est limité chez nous, c'est ce que je vous ai dit. J'ai aussi donné des instructions pour que l'on nettoie le plus rapidement possible, pour ainsi éviter des problèmes de scolytes et autres au niveau de la région. Une procédure est alors à respecter par l'ensemble des agents qui sont dès lors chargés d'évacuer, des forêts domaniales, les bois morts pour éviter toute prolifération de maladie.

Concernant les prix en tant que tels, c'est avec le secteur que j'ai pris des mesures. Ce n'est évidemment pas le Ministre qui fixe les prix du marché. En tout cas, il n'y a pas eu de chute vertigineuse des prix. La preuve en est que les ventes qui ont été conclues hier à Laroche ont été adjugées à un bon prix. Quant aux répercussions qu'il pourrait y avoir sur le prix du marché belge en conséquence des variations du prix du marché Allemagne qui pourraient subvenir, elles sont difficilement estimables de façon précise. D'où l'idée, d'une part, de prendre les deux mesures au niveau des six mois – dont je vous ai parlé –, et ensuite, de réévaluer, au fil du temps, dans les prochaines semaines et les prochains mois, l'évolution du

marché. Et en fonction de l'évolution du marché, je serai peut-être amené à prendre d'autres mesures complémentaires. Mais aujourd'hui, je me veux rassurant par rapport au marché et par rapport aux dégâts qu'a occasionnés cette tempête chez nous. Parce qu'en comparaison avec la tempête de 1990, nous sommes quand même dans une situation moins déplorable.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – La question orale de M. Stoffels, sur «les dégâts causés par la tempête du 18 janvier 2007» est transformée en question écrite. M. Stoffels recevra la même réponse qu'a remise Monsieur le Ministre à M. Dardenne.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BAYENET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'IMPLANTATION D'UNE PORCHERIE INDUSTRIELLE À PROXIMITÉ DU RAVEL À DOISCHE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'implantation d'une porcherie industrielle à proximité du Ravel à Doische».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la problématique de l'implantation de porcheries industrielles n'est pas neuve en Région wallonne. Il n'y a pas une semaine où on ne voit quelque part dans notre région, des pétitions circuler ou des comités de défense se mettre en place, dont le seul objectif est d'interdire l'installation de porcheries. Dans la plupart des cas, les riverains voient d'un mauvais œil l'installation de telles exploitations à proximité de leur maison.

Or, bien souvent, pour les agriculteurs, il s'agit d'une diversification indispensable à la survie de leurs activités. De plus, je rappelle qu'au niveau de la Région wallonne, nous sommes déficitaires en termes de production de viande de porc, par rapport aux autres Régions du pays. Cette situation fait que cette production est indispensable à la structure générale de notre agriculture. Mais, malheureusement, on voit s'affronter deux logiques : d'une part, des riverains voulant la tranquillité et le moins possible de nuisances et d'autre part, un auteur de projet qui veut accroître ses sources de revenu.

Nous souhaitons le maintien d'une agriculture rentable et de qualité, ayant des retombées sur l'ensemble du secteur de la viande en Région wallonne. Je tiens à rappeler qu'à l'occasion de la visite de l'école de Statte – où vous étiez sans doute avec nous Monsieur le Président –, nous avions visité la porcherie qui élevait des porcs sans antibiotique et qui traitait entièrement les effluents que produisait l'élevage. Elle transformait ces effluents en eau consommable, tout comme le lisier servait à la fabrication d'énergie qui permettait de chauffer toute une série de serres utiles à la culture maraîchère. Cet exemple démontre bien qu'il existe des solutions aux rejets des effluents agricoles. Il ne s'agit dès lors pas de s'opposer systématiquement à l'implantation des porcheries mais bien de voir, au cas par cas, quels sont les avantages économiques et agricoles ainsi que les inconvénients environnementaux et sanitaires que génèrent ces implantations.

C'est ainsi que nous avons été alertés par des citoyens qu'un projet d'implantation de porcherie industrielle à Doische avait reçu un avis favorable de la part du fonctionnaire technique.

Cet avis positif nous a étonnés pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la commune de Doische recense déjà sur son territoire un certain nombre de porcheries industrielles. Nous nous demandons également s'il y aura assez d'hectares de prairies pour absorber les effluents de 2.000 porcs supplémentaires ou si l'agriculteur exploitant a trouvé des terrains compensatoires sur le territoire d'autres communes ? Ne risque-t-on pas de contaminer les nappes phréatiques, vu la surabondance ? Nous rappelons que la Région wallonne a été condamnée, l'année dernière, dans le cadre de la gestion de l'azote en agriculture, et qu'à ce titre, la concentration de porcheries sur un territoire donné n'est sans doute pas une bonne chose.

Ensuite, il s'agit de l'extension d'une exploitation existante située au bord de Ravel et son extension se développerait de l'autre coté du Ravel. Cette situation de part et d'autre du Ravel engendrerait des nuisances supplémentaires aux nuisances classiques, à savoir la traversée du Ravel par le charroi agricole. De plus, il faut savoir qu'il s'agit du Ravel Agimont-Mariembourg qui est très fréquenté en été. J'y ai même un jour rencontré la famille royale en promenade. Dès lors, je pense que cette autorisation est une mauvaise publicité pour le Ravel, ainsi que pour le tourisme qu'il engendre actuellement dans cette région. C'est pourquoi nous nous demandons s'il n'y aurait pas une solution alternative, en octroyant l'extension de cette

exploitation à condition qu'elle s'étende du même côté que celui qu'elle occupe actuellement et non pas de part et d'autre du tracé du Ravel ?

Il semble qu'un recours contre la décision favorable du fonctionnaire technique ait été déposé. Qu'en est-il – parce que ce ne sont que des rumeurs et non pas des certitudes ? Êtes-vous au courant de cette situation particulière ?

Comme je vous le disais en préambule, nous ne nous opposons pas systématiquement à l'installation d'élevages industriels et de porcheries modernes, mais il convient d'analyser au cas par cas les demandes de permis. Dans ce cas-ci, nous estimons qu'il y a peut-être moyen de trouver une solution alternative moins nuisible pour l'environnement, mais aussi et surtout pour l'infrastructure touristique importante qu'est ce tracé du Ravel pour la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Dès lors, il nous semble assez opportun que l'on réexamine ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais aborder cette question de manière différente, même s'il y a des éléments de réponse que je vais vous donner maintenant et qui vont peut-être vous intéresser. Mais, étant donné que vous m'interrogez de façon plus générale, j'ai quelques difficultés à vous répondre, dans la mesure où ce dossier n'a pas encore abouti complètement, puisqu'il fait l'objet d'un recours qui a été introduit par un riverain, suite au projet qui a été autorisé à Doische en date du 6 octobre 2006. Le dossier de recours est en cours d'instruction, le rapport de synthèse ainsi que le projet de décision doivent être envoyés au plus tard le 19 février prochain à mon Collègue André Antoine, puisqu'il s'agit d'un permis unique. J'ai donc un certain devoir de réserve par rapport à cela. J'espère que vous le comprendrez, car je ne peux pas commencer à m'exprimer sur un dossier qui est en cours d'instruction, pour lequel la note de synthèse est en cours de réalisation et qui doit encore être transmis au Ministre Antoine et au sujet duquel il devra prendre, à un moment donné, une décision.

Ce que je puis vous dire, effectivement – puisque vous m'avez interrogé sur cet élément-là –, c'est que le taux de liaison au sol était respecté dans le permis. Il était respecté puisque selon la base de données «Talisol», le taux de liaison au sol de l'exploitation concernée, pour l'année 2005, est de 0,225, alors que la norme autorisée est de 1 – on est donc largement en dessous de l'unité. Et en ajoutant les nouvelles activités, c'est-à-dire les 2.000 porcs sur litière biomaîtrisée, on arriverait à un taux de liaison au sol de 0,897, ce qui est encore en dessous de la norme autorisée. Ce qui veut dire que même avec l'extension prévue, l'exploitation reste bien liée au sol et l'exploitant dispose donc des capacités d'épandage suffisantes sans devoir recourir à la conclusion de contrat d'épandage avec des tiers. La propre superficie de son exploitation lui suffit.

L'autre question que vous m'avez posée concernait la pression au niveau des nappes phréatiques à cet endroit-là. Le taux de liaison au sol a été calculé sur base du plan de gestion-développement de l'azote actuel, en tenant compte des nouvelles normes d'épandage du futur PGDA, qui devra être adopté sous peu. Son taux de liaison est encore plus favorable, à savoir 0,830, puisque dans le nouveau PGDA, il y a notamment des normes qui ont été revues, pour qu'elles correspondent à la réalité de l'impact environnemental. Et pour mémoire, pour la partie située en zone vulnérable, il respecterait même la limite de 170 kg d'azote par hectare, et dans ce cas on ne devrait même pas demander de dérogation en tant que telle. Voici pour ce qui est de l'aspect organique de votre question.

En ce qui concerne les autres points. Le permis unique a été accordé à l'intéressé pour son projet. Néanmoins, celui-ci interdit tout accès motorisé aux sites de l'exploitation via le Ravel. Je peux aussi vous dire que les techniques qui vont être utilisées pour faire fonctionner cette exploitation méritent d'être totalement dissociées ou différenciées de celles qu'utilise une porcherie classique, car dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il s'agit d'une exploitation d'engraissement de porcs sur litière biomaîtrisée et non sur caillebotis avec fosse à lisier. Je reviens à nouveau sur cette technique – sans rentrer dans les détails au niveau de l'exploitation concernée –, qui consiste à laisser le fumier s'accumuler sous les animaux. Cette technique présente de nombreux avantages : l'absence totale de lisier et donc de fosse souterraine qui risquerait de polluer les eaux souterraines ; elle permet également une réduction significative des odeurs, tant au niveau des bâtiments que lors des épandages ; son produit final est composé d'un taux élevé de matières sèches, ce qui facilite le transport ; bref, je pourrais encore vous en citer d'autres.

Je ne serai pas plus long et je ne vais pas rentrer davantage dans les détails de fonctionnement de l'exploitation, même si je vous ai donné un point important concernant le taux de liaison au sol, qui était une information déjà connue. Par rapport aux autres éléments, les Administrations concernées ont remis toute une série d'avis en la matière. Il y a un recours qui a été introduit par un riverain. La note de synthèse doit encore être envoyée, et le Ministre Antoine est censé prendre une décision définitive à ce sujet, pour le 19 février au plus tard.

Par contre, et je vais peut-être laisser la parole à M. Dardenne pour qu'il puisse poser sa question pour avoir une réflexion plus large sur l'ensemble de l'avenir de la filière porc dans notre région.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, j'écouterai avec beaucoup d'attention la question de M. Dardenne et la réponse du Ministre. J'interviendrai, si vous le voulez bien, après.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'EXPLOITATION DE PORCHERIES EN ARDENNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'exploitation de porcheries en Ardenne».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Monsieur le Ministre, récemment, vous avez déclaré, alors qu'on vous interrogeait sur votre position en matière de porcheries, qu'il fallait distinguer les différents types de porcheries et que vous défendiez les projets menés par des Wallons pour autant qu'ils s'intègrent à l'environnement, qu'ils répondent à une demande des consommateurs, tout en ajoutant que vous étiez favorable à une exploitation extensive liée au sol.

Je vous avouerai qu'à la lecture de l'interview, j'ai eu quelque peu difficile à vous suivre, d'où les questions que je vais vous soumettre aujourd'hui.

Premièrement, quels sont les projets qui, à vos yeux, ne répondraient pas à une demande des consommateurs ?

Deuxièmement, lorsque vous parlez de projets intégrés à l'environnement, envisagez-vous par là uniquement le bâti ou également le type de porcherie ? Si vous envisagez le type de porcherie, pourriez-vous me préciser quels sont les types de porcheries que vous excluez au nom de l'intégration à l'environnement ?

Vous ajoutez encore que vous êtes favorable aux porcheries fondées sur une exploitation extensive liée au sol. Puis-je en déduire qu'il s'agit des filières porcines de qualité différenciée de type «Bio» et «porcs de plein air» ? Quelle est, dès lors, votre position en ce qui concerne d'une part, les autres filières de qualité différenciée et d'autre part, les porcheries consacrées exclusivement à l'engraissement sur caillebotis ?

Enfin, votre position, quelle qu'elle soit, est-elle partagée par votre Collègue, M. le Ministre Antoine, compétent, notamment, pour délivrer ou refuser les permis uniques sur recours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je m'adresse évidemment en même temps à M. Bayenet. Il y a une réalité que l'on ne peut pas contester, c'est que nous produisons, chez nous, en Wallonie, selon les derniers chiffres, que 6 à 8 % du marché du porc belge. Tout le reste étant produit en Flandre. Deuxièmement, la consommation de porcs – et on pourrait même y ajouter celle de la volaille, parce que l'on est plus ou moins dans le même ordre de grandeur, même si cela augmente –, est en augmentation constante en Région wallonne depuis quelques années. Je salue d'ailleurs au passage les initiatives de mes prédécesseurs en la matière. Il y avait toute une série d'éléments à régler, et notamment au niveau environnemental, puisque j'ai revu l'ensemble des normes dès mon entrée en fonction. C'est l'avantage, évidemment, d'avoir à la fois l'environnement et l'agriculture dans ses attributions. Nous avons d'ailleurs pu régulariser grâce à cela, pas moins de 4.000 situations d'exploitation et réinstaurer des normes, en fonction de divers critères.

Donc, les normes et les référents existent. Ce que je dis, au-delà de ces considérations, c'est que nous devons, effectivement, dans notre région, nous accorder au niveau des pôles de compétitivité entre le secteur agro-industrie et agroalimentaire ainsi que dans le secteur de la transformation, au bénéfice desquels d'ailleurs le Gouvernement wallon a investi massivement dans le cadre du Plan Marshall. De plus, cette harmonisation générerait dans ce secteur, de la création d'emploi et de la création d'activité dans notre région. Cependant, il est évident que nous ne devons pas le faire à n'importe quelles conditions. C'est pourquoi, la législation a largement évolué, puisqu'il y a notamment au niveau des études d'incidence, différents éléments législatifs qui sont venus nous soutenir, comme par exemple, la prise en considération de la multiplication des projets sur un même site ou dans une même Commune. Tout cela, aujourd'hui, doit être pris en considération. La participation du public, aussi, doit faire en sorte que les gens puissent défendre leur point de vue.

Par ailleurs, dans ce cadre, nous avons la chance d'avoir chez nous en Wallonie, le jambon d'Ardenne, pour lequel d'ailleurs, j'ai octroyé des subsides au niveau Provincial, pour que l'on puisse aller plus loin dans sa reconnaissance au niveau européen et de le faire accréditer dans le futur, non plus de l'appellation AOC mais bien de l'appellation AOP. Ce qui veut dire que nous devrions accentuer la production de porc de qualité chez nous en Wallonie, tout en faisant en sorte, que les aspects olfactifs soient davantage pris en considération. À ce sujet, j'ai eu l'occasion de rencontrer, il y a peu de temps, des experts d'une société qui peuvent maintenant objectiver ces aspects olfactifs, qui sont pour le moins des aspects que l'on peut considérer comme particulièrement subjectif, mais qui selon certains éléments peuvent être objectivés.

Bref, nous disposons de toute une série d'outils qui nous permettent, tant par les normes que par les références, de développer cette filière «porcs», pour que l'on puisse alimenter de façon suffisante en matière première le secteur de la transformation, avec des porcs de qualités qui sont produits chez nous, tout en respectant les autres objectifs, qu'ils soient sur le plan économique ou sur le plan touristique. C'est cela le développement durable.

C'est notamment l'objectif du projet de la ferme «Papine» – je suppose que vous en avez entendu parler –, c'est d'avoir une filière complète qui débute du centre de naissage porcin et qui passe ensuite par l'élevage et l'engraissage, et qui se poursuit par le passage dans diverses filières de transformations, pour arriver enfin au produit fini, qui est le jambon d'Ardenne, avec une requalification de celui-ci et une hausse de qualité. Je crois qu'améliorer sa qualité est un réel objectif puisqu'il se situe aujourd'hui – ce n'est pas moi qui le dis –, dans une zone de qualité qualifiée de bonne à moyenne, mais il doit pouvoir progresser à l'avenir. Pour parvenir à cet objectif, il n'y a pas 36.000 façons d'y arriver, on doit pouvoir intégrer la filière en tant que telle et faire en sorte, qu'au niveau de la région, tous les projets aillent dans le même sens en intégrant le taux de liaison au sol.

En termes de protection de l'environnement, au niveau du PGDA, il n'y aura plus de permis octroyés si ce taux de liaison au sol n'est pas inférieur à 1. Bref, cela nous donne une marge de croissance, chez nous pour nous.

Sur le plan économique, j'insiste sur le fait que la filière porc doit être complète chez nous en Wallonie et qu'il ne faut pas que la partie, valorisation de la filière nous échappe. Donc nous devons défendre notre filière de A à Z en Wallonie. Tel est d'ailleurs le sens du projet dit «ferme Papine».

Néanmoins, il restera effectivement un problème réel, à savoir celui de l'implantation de l'exploitation. L'autorisation d'implantation dépendra évidemment du type d'exploitation à implanter ainsi que de son type de production et même de sa qualité de production. Tout ceci pour éviter au maximum que cela ne cause des nuisances à l'ensemble des riverains et que cela n'engendre en rien des conséquences néfastes au niveau touristique ou a un autre niveau, pour que tout cela s'organise dans une filière wallonne totale. Car aujourd'hui, on progresse en termes de croissance et de qualité de production, mais en termes de filière intégrée et de filière complète – si je puis dire – on ne progresse pas suffisamment. Donc nous avons ici une opportunité à saisir pour modifier la tendance, et je crois qu'au travers notamment de ce projet en Province de Luxembourg, nous pourrions aller plus loin dans la réflexion pour avoir un projet plus global qui toucherait l'ensemble du territoire de notre Région.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Alors – à votre seul regard – je sais bien que vous allez trouver que j'ai été relativement vague dans l'ensemble de mes réponses à vos questions –, c'est pour cela que je le dis avant que vous le disiez. Je dis simplement que l'on arrive aujourd'hui, on le voit très bien, dans toute une série de Communes – vous le voyez vous-même, et vos deux questions l'attestent largement –, à avoir une réflexion et une vision beaucoup plus globale et plus large sur l'ensemble de la région, pour parvenir à avoir une plus-value économique sans qu'il n'y ait de conséquence néfaste sur le plan environnemental. C'est cela l'objectif que nous devrions avoir tous ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Je suis pleinement satisfait de la réponse de M. le Ministre et je partage entièrement ses objectifs. Car le jour où, objectivement, la population wallonne réfléchira, elle comprendra et elle se rendra compte que d'être dans une situation d'autosuffisance en matière première pour ce qui concerne toute la filière porcine, c'est une bonne chose pour elle.

Je tiens simplement à souligner le fait que, dans une ville touristique comme la mienne, les produits phares qui sont les plus vendus aux touristes, sont la noix de jambon et le saucisson d'Ardenne. Tous les touristes, qu'ils soient hollandais, allemands, du Nord du pays ou d'ailleurs, avant de rentrer chez eux, passent dans une charcuterie pour y acheter du jambon et du saucisson d'Ardenne. Ce qui démontre bien que dans ce cas-ci, les deux objectifs, à savoir l'agriculture et le tourisme, se complètent dans une totale harmonie et dans une économie durable, ce qui est un des objectifs que vous poursuivez.

Par rapport à la liaison au sol, je crois qu'il est dans notre intérêt de disperser les exploitations sur l'ensemble de notre territoire wallon et de ne pas les concentrer uniquement sur une petite partie, même ci celle-ci apparaît plus appropriée au niveau du contexte local. Il faudrait démystifier également, car je crois que l'élevage de porc est resté dans l'esprit de la population en général, une source de nuisances, même si la manière de procéder n'est plus du tout la même qu'il y a trente ans et que les gens ne s'en sont pas rendu compte. La preuve en est qu'à 300 mètres du quartier dans lequel j'habite, il y a un élevage de 500 porcs qui existe depuis très longtemps et les habitants ne s'en rendent même pas compte. Malheureusement, il a suffi que l'on parle d'une extension de cette exploitation, pour qu'ils commencent à hurler et à déposer des pétitions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me le permettez, M. le Président, je vais vous donner un exemple très concret. J'ai été sur le terrain, il n'y a pas très longtemps, visiter toute une série de porcheries, et j'ai notamment été dans la région de Pecq ou il y a un agriculteur qui a développé, sur le même site, une porcherie de plus ou moins 1.500 porcs, et à quelques dizaines de mètres de là, il a aménagé des gîtes ruraux qui, m'a-t-il dit, affichent complets toute l'année et cela, depuis plusieurs années. Il n'est donc pas impossible, ni inconcevable d'intégrer ce type d'exploitation dans un environnement sain. Cela dépend évidemment du type de porcherie et de la façon dont elle est conçue au niveau de la protection environnementale. J'ajouterais même que c'est un enjeu fondamental pour la Région wallonne de réussir ce pari, qui peut, il est vrai, paraître impossible pour certains riverains ou citoyens.

En outre, et là je m'adresse aux Bourgmestres et aux Mandataires locaux que vous êtes, car – je l'ai constaté dans tous les projets de ce type qui sont sur mon bureau – il y a un manque total de communication et d'information entre le demandeur qui introduit sa demande de permis ou d'extension d'exploitation et les riverains. Dans la toute grande majorité des cas, l'éleveur introduit sa demande sans avoir organisé au préalable une séance d'informations pour les riverains, ce qui amenuise considérablement les chances de compréhension et de réussite du projet. Pourquoi ? Parce que – et je reprends votre expression, Monsieur Bayenet – il faut démystifier. Parce que l'on crée à ce moment-là un climat de panique, on surfe parfois sur des rumeurs et sur toute une série d'éléments qui sont infondés, mais qui alimentent, au travers d'un village, au travers d'une Commune, la crainte de voir s'installer, à proximité de chez soi, une exploitation de grande qualité mais qui, malheureusement, lors de l'étude du projet, n'a fait l'objet d'aucune communication avec les riverains. Et pour récupérer et rendre la confiance aux riverains par la suite, c'est très compliqué, parce que l'on sent très bien la tension qui monte de façon croissante dans ces cas-là.

M. Bayenet (PS). – Pour terminer, Monsieur le Ministre, j'ajouterai un autre raisonnement qui peut poser problème également chez certaines personnes. Quand le candidat à la création ou à l'extension d'une exploitation provient du Nord du pays, cette inconstance peut donner l'impression aux citoyens que l'on importe chez nous en Wallonie, une source de nuisances qui n'est plus acceptée au nord du pays.

Et j'en terminerai avec ce que vous nous avez précisé tout à l'heure qui concernait une des restrictions au niveau du permis d'exploitation, à savoir, l'interdiction pour l'exploitant d'emprunter le Ravel avec son charroi agricole, pour passer d'une partie de son exploitation à l'autre. Objectivement, je ne crois pas en la sincérité de l'exploitant quand il dit qu'il ne traversera jamais le Ravel avec du matériel agricole. Je n'oserais jamais m'avancer à le dire ou à l'affirmer. Néanmoins, un recours a été introduit. Il est évident que je ne me mêlerai pas de la procédure et que nous attendrons évidemment l'issue de ce recours pour nous prononcer sur cet aspect-là du dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – M. le Ministre est parti d'un constat que l'on peut évidemment partager. Il est exact que la production porcine en Région wallonne est extrêmement faible, d'où l'idée de la développer. Je ne suis pas opposé moi à cela ! Il nous dit qu'idéalement, il faudrait une filière porcine intégrée. Aucun problème non plus, cela nous permettrait même effectivement, d'avoir une AOC pour le jambon d'Ardenne. Mais aujourd'hui, la plupart des dossiers qui sont déposés sont d'une autre nature, ils visent à créer une porcherie, où on va faire de l'engraissement sur caillebotis, avec production de lisier.

Alors, par rapport à ce type de porcherie-là, que fait-on ? J'aurais espéré obtenir une réponse un peu plus forte de la part du Ministre, car je pense qu'au niveau du Gouvernement, vous devez prendre position. Il est clair que le problème, il est là. Le lisier fait peur. On ne peut pas nier que le lisier est porteur d'un certain nombre d'inconvénients. Donc je pense que si le Gouvernement pouvait lancer un signal fort en disant qu'on est pour le développement d'une filière, mais la filière, c'est une filière complète, et pas un engraissement, producteur de lisier. Je pense que cette

information serait de nature à réconcilier la population avec l'élevage porcin.

QUESTION ORALE DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DESTRUCTION DES SANGLIERS PAR LES GARDES ASSERMENTÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la destruction des sangliers par les gardes assermentés».

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

M. Ancion (MR). – M. le Ministre, chers collègues, le climat relativement clément que nous avons connu ces derniers mois a eu notamment pour effet d'être favorable à la faune présente dans notre Région et plus particulièrement aux populations de sangliers que l'on savait déjà nombreuses. Le risque de dégâts aux cultures est donc beaucoup plus important encore. À cela s'ajoute le fait que, en raison de la hausse du loyer des droits de chasse, de moins en moins de chasseurs «locaux» de nos Ardennes peuvent se permettre cette pratique, ce qui par conséquent accroît proportionnellement, le nombre de chasseurs résidents de plus en plus éloignés de leur territoire de chasse, par la force des choses. Ces derniers ne chassent dès lors que quelques jours par an, ce qui semble insuffisant à exercer une pression cynégétique suffisante pour réguler correctement la population de sangliers que l'on savait déjà nombreuse – ce que vous concédiez d'ailleurs très récemment, Monsieur le Ministre, en réponse à une question de mon Collègue M. Stoffels.

Je pense que ce problème se poserait avec moins d'acuité si les gardes assermentés, que sont des gardes champêtres engagés par des particuliers dans le but de surveiller leurs propriétés et leurs terrains de chasse, pouvaient procéder à la destruction sur le territoire qui les concerne. Or, depuis l'AGW du 18 octobre 2002, ceux-ci ne sont plus autorisés à procéder à la destruction des sangliers, celle-ci étant réservée au titulaire du droit de chasse ou au chasseur qu'il désigne.

En son article 9, l'AGW du 18 octobre 2002 indique : «*La destruction du sanglier est effectuée par l'occupant. L'occupant peut inviter les personnes suivantes à effectuer cette destruction à sa place :*

1° le titulaire du droit de chasse sur les terrains à défendre, qui y exerce effectivement ce droit ;

2° à défaut du premier, le titulaire du droit de chasse sur un territoire boisé jouxtant les terrains à défendre, qui y exerce effectivement ce droit ;

3° à défaut du second, tout autre chasseur.».

Les gardes assermentés ne peuvent donc procéder qu'à la destruction de renards, fouines ou autres putois.

En vue de mieux réguler la population de sangliers et ainsi éviter des dégâts aux cultures et aux propriétés, ne serait-il pas envisageable d'autoriser à nouveau les gardes assermentés, qui sont des officiers de la police judiciaire disposant de compétences policières limitées, à procéder à la destruction de sangliers ? Votre prédécesseur avait fait le choix de ne plus leur confier cette mission : des problèmes particuliers s'étaient-ils présentés ? Je serais très heureux de vous entendre et, éventuellement, de vous voir prendre une position favorable vis-à-vis de ce que je vous ai demandé au cours de cet exposé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je voudrais remercier M. le Député pour sa question. L'explosion du nombre de sangliers – je ne vais pas revenir sur les constats en la matière – connaît une croissance constante qui est due à différents éléments. Le premier élément a été l'entrée en vigueur du précédent arrêté quinquennal, qui réduisait la période d'autorisation de chasse aux sangliers, puisque l'on était passé – de mémoire – de 270 jours à plus ou moins 90 jours de chasse.

Quand je suis arrivé en fonction, j'ai rapidement pris plusieurs dispositions. La première disposition a été de rendre la responsabilité au niveau des cantonnements et non plus à la seule responsabilité du Ministre. La seconde disposition, et je ne pouvais la prendre uniquement que sur base de critères biologiques, sanitaires ou météorologiques, a été d'étendre les périodes de chasse aux sangliers afin de faciliter le processus de régulation. Dès lors, l'arrêté quinquennal revu et corrigé pour la période 2006-2011 autorise la chasse aux sangliers du 1er août au 31 décembre en plaine et du 31 octobre au 31 décembre en forêt. Par ailleurs, les possibilités de chasse à l'affût et à l'approche sont quand à elles, autorisées tout au long de l'année. Avec cela, on a quand même de quoi réguler largement en la matière.

En outre, dans le même temps, le Conseil en cynégétique a réduit ces possibilités au travers de toute une série d'autres mesures particulières qui ont été introduites dans leur règlement d'ordre intérieur, à

savoir par exemple, l'interdiction de tirer une laie de plus de 50 kilos, un verrat d'autant, etc. Bref, autant de mesures qui vont à l'encontre de ce que nous avons décidé au niveau du Gouvernement en termes de pression cynégétique sur l'espèce sangliers.

J'en viens maintenant à votre suggestion, puisque c'est vrai que, vous l'avez très bien dit, les gardes champêtres assermentés et titulaires du droit de chasse, ne sont plus habilités, depuis le 18 octobre 2002, à être délégués par l'occupant pour détruire l'espèce sanglier lorsque l'occupant n'est pas en mesure d'exercer personnellement ce droit.

Pour quelle raison mon prédécesseur avait-il fait le choix de supprimer l'autorisation aux gardes assermentés de tirer des sangliers ? Je ne le sais pas, mais depuis que vous m'avez posé la question, j'ai demandé évidemment – et c'est cela le plus important – à mon Administration d'étudier les possibilités de simplifier davantage la procédure administrative relative à la destruction des sangliers. De plus, je lui ai demandé également de me faire une analyse complète et de me remettre un avis relatif sur la restitution des prérogatives en matière de régulation des populations de sangliers aux gardes champêtres particuliers, pour ainsi répondre à votre interrogation du jour. Donc, je suis certain que vu la rapidité et les compétences de l'Administration en matière de chasse, que j'aurais très rapidement un avis en la matière. Par ailleurs, étant donné que j'avais déjà demandé un avis, sur l'autre partie, à savoir sur l'aspect relatif à la simplification de la procédure de destruction, je disposerai très certainement aussi de l'avis que je ne manquerai pas de vous livrer.

Je vous remercie pour cette suggestion, on pourra l'étudier et je ne manquerai pas de vous en donner les réponses rapidement.

M. le Président. – La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, et je fais confiance à l'Administration qui, dans ce domaine, tire aussi vite que son ombre.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES AUTOCOLLANTS «STOP PUB»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les autocollants «Stop Pub»».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé dans la presse votre décision de distribuer des autocollants «Stop Pub» dans toutes les boîtes recensées en Wallonie. Trois types d'autocollants seront proposés, notamment un pour le refus de recevoir des imprimés publicitaires et de la presse gratuite, un autre pour le refus de recevoir des imprimés publicitaires, et le dernier pour le refus de recevoir de la presse gratuite.

Je ne peux que saluer cette initiative qui reflète un réel souci écologique, vu qu'elle va dans le sens d'une colossale économie de papier. En effet, les statistiques du CRIOC sont édifiantes à ce sujet : chaque semaine, chaque ménage belge reçoit dans sa boîte aux lettres entre 543 et 929 grammes de publicités non sollicitées, soit un poids annuel moyen de 39 kilos. Ce système d'autocollants a, semble-t-il, déjà fait ses preuves en Flandre et à Bruxelles. Par ailleurs, le CRIOC constate que le volume de ces différentes catégories de déchets est non seulement supérieur en Wallonie mais aussi croissant.

Cette excellente initiative m'amène pourtant à poser la question suivante : ces autocollants seront-ils disponibles dans leurs différentes versions, en langue allemande également ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On a veillé, effectivement, à ce que l'ensemble de nos concitoyens de la Région, donc nos amis germanophones également, puissent obtenir cet autocollant dans les deux langues. Il est actuellement à la traduction.

M. Grommes (cdH). – C'est parfait.

M. le Président. – Je vous remercie pour la concision de votre réponse. Nous recommencerons nos travaux à 14 heures précises. Je suspends la séance.

– *La séance est suspendue à 12 heures 55 minutes*.

– *La séance est reprise à 14 heures 10 minutes*.

INTERPELLATIONS

M. le Président. – Je vous informe que l'interpellation de M. Wesphael sur «la société de consultance Cap Conseil» est transformée, à sa demande, en question écrite.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PLAN CLIMAT ET LES INCOHÉRENCES DU GOUVERNEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Plan climat et les incohérences du Gouvernement».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Le jeudi 18 janvier, vous avez reçu quatre cents mandataires locaux dans un grand cinéma namurois. Ils ont ainsi pu visionner le film d'Al Gore. Objectif annoncé : les sensibiliser à la question climatique et les persuader de jouer un rôle actif dans la réduction des émissions de CO_2.

Vous avez saisi l'occasion pour présenter votre «Plan climat» : quarante actions à mettre en œuvre dans le courant de la législature, c'est-à-dire d'ici juin 2009 pour combattre le réchauffement et la pollution.

Aux «mauvaises langues» qui affirment que ce plan n'est que du vent puisqu'aucun budget n'est prévu, vous répondez que certaines mesures sont déjà budgétées et que d'autres le seront sous peu. Vous dites aussi qu'un calendrier sera bientôt arrêté. Bref, vous nous dites que tout se met en place.

Dont acte. Après deux années d'hésitation, vous sembliez vouloir enfin mettre en œuvre une véritable stratégie régionale de développement durable puisque les quarante actions prévues engagent les différents départements ministériels.

Hélas, il n'aura pas fallu une semaine pour que votre Plan montre ses limites. Cinq jours après votre prestation namuroise, votre collègue de l'Équipement et des Transports a en effet annoncé, avec sa discrétion coutumière, que l'étude d'incidence sur la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays était terminée, qu'une demande de permis serait déposée en avril et que les travaux commenceraient en 2009. Dont coût : 250.000.000 euros hors TVA.

Voilà donc tout l'effet de votre «Plan climat» sur votre Collègue : une bulle de savon. Comme il le dit lui-même si élégamment : «*Avanti la musica !*». Pour vos bonnes œuvres, il condescendra certainement à vous ristourner une partie de la vignette autoroutière. Plus il y aura de véhicules qui emprunteront la liaison et, plus généralement, les autoroutes belges, plus vous recevrez d'argent pour votre politique. N'est-ce pas merveilleux ? Bref, les annonces de votre Collègue font de vous un Al Gore impuissant. Si la situation n'avait pas été si grave, j'aurais salué votre Plan comme un premier pas dans la bonne direction. Hélas, nous ne pouvons plus nous permettre d'encore commettre des erreurs qui nous poursuivront durant des décennies. Même Bush a compris que le réchauffement est une question sérieuse. C'est tout dire ! Il n'y a que votre Collègue qui n'a pas encore percuté.

Excusez-moi d'être si direct. À l'aune des enjeux, c'est «Pif-Gadget» que vous nous rejouez pendant que votre Collègue enfonce la Wallonie dans le trou. Non seulement, il gaspille les déjà trop rares moyens financiers disponibles dans des projets du passé, mais il crée de nouveaux «appels d'air», qui auront pour effet d'accroître la circulation automobile et d'entraîner, dans une phase ultérieure, de nouveaux investissements tout aussi catastrophiques.

Pour être crédible, votre stratégie régionale de développement durable doit être globale. En d'autres mots, elle doit s'imposer à tous et inscrire comme fondement obligatoire de toute politique wallonne les dix points suivants :

– la stratégie régionale de développement durable s'impose à tous les acteurs wallons comme un élément légal et réglementaire ;

– la référence constante et réelle aux avis, études et travaux existants, tant internationaux que nationaux, notamment ceux du Conseil fédéral du développement durable et du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement, sans oublier le Plan fédéral de développement durable, la stratégie nationale de développement, ainsi que les autres outils existants, dont les différents accords de coopération portant sur des politiques environnementales ;

– la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la réduction de l'empreinte écologique ;

– l'efficacité environnementale de la Wallonie et l'abandon de la vision socio-économique classique qui marginalise l'environnement quand elle ne l'oublie pas tout à fait ;

– la priorité budgétaire et financière donnée aux politiques et aux projets de développement endogène, gage d'ancrage wallon créateurs d'emplois durables s'inscrivant pleinement dans le cadre du développement durable, parce qu'ils participent tout entiers de la lutte contre le réchauffement climatique, pour la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité ;

– le renoncement aux politiques et projets – notamment d'infrastructures lourdes – qui ne s'inscrivent pas résolument dans cette stratégie, *a fortiori* s'ils sont en contradiction avec elle ;

– le réexamen attentif et cohérent des axes et des pôles du Plan Marshall à l'aune de la stratégie régionale de développement durable ;

– la transformation progressive de la «mauvaise» fiscalité – qui pèse sur le travail et la compétitivité de l'économie régionale et locale – en une «bonne» fiscalité sanctionnant le pollueur et favorisant le «verdissement» de l'économie wallonne, donc son avenir durable, à charge fiscale équivalente ;

– l'intégration systématique des variables environnementales dans les analyses coûts/bénéfices pratiqués en Région wallonne, à laquelle seraient soumis toutes les politiques et projets publics avant décision d'exécution. Plus généralement, une véritable comptabilité environnementale doit être mise sur pied au plan régional et local, avec des objectifs précis à la clé ;

– la publicité de tous les marchés publics et la publication intégrale de tous les avis, travaux, études et autres audits réalisés pour compte des autorités wallonnes ou commandés par elles, ou sur lesquelles elles argumentent et appuient leurs prises de décision.

Sur base de ces critères, vous ne pouvez laisser passer CHB sans réagir. CHB est le symbole d'une conduite antédiluvienne et autocratique de la politique des infrastructures lourdes. Études biaisées ou lacunaires, voire inexistantes, quand elles ne sont pas brisées dans l'œuf ou interdites de publication parce qu'elles ont l'outrecuidance d'infirmer la vérité officielle.

Monsieur le Ministre, vous ne pouvez laisser sans réponse l'annonce que votre Collègue a faite, moins de huit jours après la présentation de votre plan. Si vous voulez être l'homme qui a vraiment inscrit le développement durable dans les politiques wallonnes, exigez et obtenez un moratoire sur CHB, jusqu'à ce qu'une étude globale – non pas une simple étude d'incidence, mais une véritable étude globale –, contradictoirement menée dans la plus grande transparence avec toutes les parties intéressées, examine le dossier sous tous ses aspects, en même temps que les alternatives possibles, en ce compris un transport en commun intégré dans l'agglomération liégeoise à la place de CHB.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais en venir directement au dossier relatif à la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays pour vous répondre qu'à l'heure actuelle, je n'ai pas encore pu prendre connaissance du rapport de l'étude d'incidences et que cela viendra en son temps. Par ailleurs, d'après les informations que j'ai – et je crois que vous venez d'ailleurs de les confirmer –, le montant total pour la réalisation des travaux dont on parle, serait estimé à 250 millions d'euros hors TVA. Que la demande de permis serait déposée en avril de cette année. Et que les études sont en phase de finalisation ou sont quasiment terminées. Il va de soi, effectivement, que nous devrons tenir compte de tous ces éléments-là, ainsi que sur d'autres aspects tels, l'aspect du transport routier en général, de l'accessibilité à Liège en tant que telle, de l'engorgement de la Ville, des pollutions qui s'y rattachent et d'autres projets, éventuellement, qui peuvent, ou qui doivent, oserais-je dire, voir le jour en terme de transport à Liège ville et alentour, et notamment en ce qui concerne le tram. Donc tous ces aspects doivent faire partie, effectivement, d'une réflexion plus globale à laquelle vous nous invitez, et à laquelle je ne peux évidemment que souscrire. En tout cas, je crois que personne ne pourra contester le fait que l'on devra étudier cela sous un angle global en termes de mobilité en général, de transport et d'accès. Je crois que le Ministre compétant en la matière aura effectivement l'occasion d'exprimer son point de vue sur ce dossier, car il ne faudrait pas le rejeter ou le balayer d'un revers de la main, certainement pas, mais il faut pouvoir l'analyser et l'examiner dans le cadre d'une mobilité générale ainsi que sur l'ensemble des effets et des conséquences que cela pourrait engendrer sur toute notre Région.

En ce qui concerne l'ensemble des transports dans notre Région et de l'impact qu'ils ont en termes de réchauffement climatique – puisque c'est de cela dont je vais vous parler, étant donné que cela fait partie de mes compétences, et donc de ma responsabilité directe. Comme vous le savez, 47 % des émissions de CO_2 sont issues de l'industrie et les deux autres principaux pourvoyeurs sont le logement et le trafic autoroutier. Tout ceci a été balisé et entériné par le Gouvernement wallon lors du dépôt d'une note d'orientation au Gouvernement que j'avais réalisée dans le cadre du Plan Air-Climat – je vous l'avais d'ailleurs déjà dit, ainsi qu'à M. Borsus, lors de vos

interpellations d'il y a quinze jours – oserais-je même dire, Plan Air-Climat-Energie, puisque je crois que c'est important d'avoir cette notion «Énergie» complètement intégrée et associée dans ce Plan, ce qui n'était pas nécessairement le cas dans les anciens plans, étant donné que l'on avait saucissonné un petit peu les choses – et je ne le reproche à personne. Je crois que dans ce cas-ci, le Gouvernement montre sa volonté d'avoir un plan totalement intégré à l'ensemble des compétences des différents Ministres qui le composent. Cela se retrouve d'ailleurs dans sa note d'orientation, puisque l'on a identifié et balisé toute une série de mesures transversales, qu'il s'agisse de l'éducation ou de la formation chez Mme Arena, de la santé chez Mme Vienne et Mme Fonck, puisque l'on balise même aussi au niveau de la Communauté française, que ce soit au niveau de l'économie en concertation avec le Ministre Marcourt et au niveau de la recherche avec Mme Simonet. le Gouvernement vient d'ailleurs de décider, si je prends un exemple concret au niveau de la recherche et de l'économie, au travers du DOCUP des fonds européens, toute la transversalité en la matière qui sera indispensable pour la validité des projets afin de faire en sorte que les aspects d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effets de serre s'y retrouvent de façon transversale et se retrouvent également dans des mesures particulières, mais de façon transversale obligatoire dans l'ensemble des projets qui seront réalisés concrètement. De plus, il y aura également des mesures qui seront prises en termes de recherche, dans ce que l'on appelle l'Eco-Innovation, ainsi qu'au niveau de toutes les technologies qui vont nous permettre à la fois de joindre les aspects environnementaux aux aspects du développement économique et de création d'emploi dans notre Région.

Il y a évidemment aussi, dans la note d'orientation du Plan Air-Climat qui a été déposée, toute la transversalité relative à la planification, à la mobilité et à l'aménagement du territoire, qui concerne plus particulièrement les mesures du Ministre Antoine. Je n'en prends évidemment ici que quelques-unes pour vous montrer l'aspect le plus transversal possible, je vous l'ai démontré ce matin aussi quand on parlait de la biodiversité, qu'il y a des mesures très concrètes qui existent aujourd'hui, qui ne sont pas toujours bien communiquées, mais qui sont, en tout cas, réellement bien validées dans des cahiers des charges, ainsi que dans toute une série d'options concernant la biodiversité. C'est déjà vrai aujourd'hui, au niveau du climat et de la lutte contre le réchauffement climatique dans notre région.

Dans l'ensemble des actions concrètes, comme je vous le disais, il y a le plan d'allocation qui est en révision aujourd'hui, puisque nous devons le revoir, comme 18 autres pays européens, en fonction des éléments et de l'ensemble des remarques qui nous ont été envoyés par la Commission européenne, afin de pouvoir le faire évoluer. Cela, c'est pour l'aspect industriel. En ce qui concerne l'aspect logement et l'aspect transport, le Plan Air-Climat n'a pas pour but d'interdire toutes les constructions ni toutes les liaisons routières ou tous les parkings. Son action concrète, c'est de pouvoir viser, effectivement, l'ensemble des projets sur un axe de développement durable, pour que l'on prenne en compte ses trois objectifs, et d'avoir, c'est vrai, 40 actions concrètes, à court terme, moyen terme et long terme, avec un calendrier préétabli et des budgets lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires. Donc ces 40 actions seront présentées rapidement au niveau du Gouvernement avec à chaque fois, le calendrier et le budget, si besoin budgétaire il y a, auquel elles se rapportent.

Il y a aussi la politique de la gestion des déchets. Vous verrez que dans tout le décret déchet et le décret fiscal qui l'accompagne, il y a indirectement des mesures qui concernent aussi la lutte contre le réchauffement climatique. Je vais prendre un exemple pour le relever : il y a l'autogestion de nos déchets, c'est le fait d'éviter au maximum les importations ou les exportations de déchets. Il est clair que c'est d'abord une recommandation européenne, mais la recommandation européenne était basée sur des critères autres que des critères de lutte contre le réchauffement climatique, mais néanmoins, on peut considérer qu'ils sont aussi basés, même si c'est indirectement, sur la lutte contre le réchauffement climatique, et notamment, avec celui de la mobilité, puisque l'on évite d'avoir des grandes importations ou des grandes exportations de déchets, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en termes de rejet de CO_2. Voilà un élément qui est relevant au travers des différentes politiques.

En outre, je tiens à rappeler que nous ne pourrons atteindre l'objectif fixé, s'il n'y a pas aussi, au niveau des Communes une volonté de prendre certaines mesures afin d'implémenter certaines actions pour les mettre en œuvre au niveau communal. J'ai d'ailleurs organisé à cet effet une réunion le 18 janvier dernier à laquelle l'ensemble des mandataires communaux étaient conviés afin de mettre en place des actions concrètes au niveau des Communes. Je vais vous donner parmi les 40 actions à mettre en œuvre dans la Plan Air-Climat, l'une ou l'autre actions qui peuvent aussi être appliquées au niveau d'une administration communale, c'est l'achat de véhicules propres par exemple. Il y a par exemple aussi les cahiers de charges, qui une fois établis, pourront être, quelque part, implémentés dans les autres niveaux de pouvoir – et je pourrais, comme cela, donner d'autres exemples pour l'illustrer.

Pour le reste, cela va venir très vite maintenant. Ne vous inquiétez pas ! Le Gouvernement a décidé de faire du 15 mars prochain, une journée spéciale mettant la lutte contre le réchauffement climatique à l'honneur. Et ce n'est pas simplement le mettre à l'honneur, mais c'est de concrétiser et d'activer toute une série d'actions avenir. En ce qui me concerne, et avant cette date, je viendrai normalement, avec le Plan Air-Climat, déjà finalisé. Ensuite, il y aura d'autres actions qui seront menées de façon concrète, tout au long de la législature de ce Gouvernement. Donc, la patience est une vertu qui n'est pas toujours évidente. Je suis, tout comme vous, très impatient de faire découvrir l'ensemble de ce plan. Je ne vais pas, ici, en trois minutes, vous livrer, morceau par morceau, toutes les actions que nous entreprendrons. Mais je puis vous dire, en tout cas, et je vous remercie vraiment de l'avoir signalé dans votre intervention, que la volonté de l'ensemble des membres qui composent le Gouvernement est évidemment très forte.

Par ailleurs, vous avez attiré mon attention sur un point. Je ne manquerai évidemment pas d'en faire part à mon Collègue qui en a la compétence. Il est, en effet, évident que l'on doit être attentif sur le fait d'avoir une cohérence de chaque instant, par rapport à l'ensemble des Plans et des projets que nous mettons en œuvre, mais que ce n'est pas simplement un autre plan d'actions concret qui nous dédouanerait de l'ensemble des projets qui doivent voir le jour, car il faut évidemment tenir compte de l'ensemble des réalités, il y a la lutte contre le réchauffement climatique, mais il y a aussi les aspects sociaux, les aspects économiques et environnementaux qui doivent être pris également en considération pour un réel développement durable.

Donc, rendez-vous au plus tard, le 15 mars prochain. Il est évident que toutes les actions que nous vous dévoilerons ne pourront pas être mises en œuvre du jour au lendemain, vous l'aurez bien compris, car il y aura pour certaines actions, un aspect décrétale qui devra intervenir et qu'il faudra dès lors respecter les modalités prévues et les délais impartis en la matière. Par contre, il y aura un *timing* qui devra être fixé pour chacune des mesures. Cela vous permettra, en tant que Parlementaire zélé et enthousiaste et particulièrement présent, que vous êtes, de pouvoir vérifier l'ensemble du travail effectué par l'ensemble du Gouvernement pour l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, et je terminerai par là, le plus important, c'est que pour gagner ce pari, il faut que l'ensemble des citoyens et des parlementaires ainsi que l'ensemble de mes Collègues du Gouvernement prennent conscience que ce n'est pas seul, le Ministre de l'Environnement qui pourra gagner ce pari de lutter contre le réchauffement climatique, mais que c'est tous ensemble que l'on y arrivera. Il faut conscientiser aussi les mandataires Communaux qui sont, par la proximité de leur niveau de pouvoir, des pions majeurs dans ce combat pour influer sur le comportement de leur citoyen au niveau de leur consommation individuelle. Ce Plan est une occasion rêvée pour les Pouvoirs publics, de montrer l'exemple à suivre aux citoyens afin que chacun puisse participer individuellement par rapport à sa propre consommation ; à ses propres comportements et à sa propre évolution, à gagner ce pari et réussir tous ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je note une chose. Cette liaison autoroutière sera, du moins pour le permis qui devrait être examiné ultérieurement, à l'aulne du Plan Climat. Je prends acte, sans pour autant que vous n'ayez donné une position pour ou contre. Mais je sens quand même bien chez vous, une plus grande sensibilité – il me semble – pour le transport de marchandises par rail et par voie d'eau. Il me semble en effet percevoir cela dans l'axe écologique du cdH.

D'autre part, vous le savez, quand M. Antoine a pris une position assez courageuse qui privilégiait l'environnement, tout de suite nous avons lancé un communiqué Écolo pour le soutenir. Nous ferons la même chose avec vous, si vos propositions sont concrètes et que votre Plan est concret. Nous vous soutiendrons également, vous pouvez compter sur moi et sur Mme Dethier-Neumann.

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA TAXATION ENVIRONNEMENTALE COMMUNALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la taxation environnementale communale».

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme répondra à l'interpellation en son nom et au nom de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Aujourd'hui, il s'agit plus d'une question de réflexion que d'une question contentieuse – elle me chagrine depuis un certain temps d'ailleurs. Je suis un peu comme beaucoup de municipalistes, c'est-à-dire que j'essaye de faire voter mon propre budget, ce qui pour ma part, a été fait dans le courant du mois de décembre dernier, en heure et en temps. Mais, je regarde aussi ce qui se fait à l'extérieur de ma Commune et je pense qu'il y a une conscientisation qui se fait au niveau, pas seulement du développement durable ni au niveau de l'économie d'énergie, mais aussi au niveau du traitement des déchets. Il y a, en effet, une taxe que toutes les Communes ont, bien évidemment, inscrite à leur budget, qui est la taxe sur le traitement des déchets. Si je lis, et c'est d'ailleurs pour cela que mon interpellation a été adressée aux deux Ministres, à la fois au Ministre de l'Environnement et au Ministre de l'Intérieur, parce que je pense que c'est un domaine dans lequel les intérêts sont tellement liés qu'on peut difficilement en parler à l'un sans se dire que cela concerne l'autre, et vis et versa. Donc, pour être certain d'avoir adressé mon interpellation au Ministre compétent, je l'ai adressé aux deux. Le Gouvernement vous a désigné pour y répondre. Cela fait que je suis revenu devant vous, plus rapidement, peut-être, que prévu.

Cette taxe sur les déchets, qui est une taxe intelligente, dans la mesure où elle doit faire prendre conscience aux citoyens que le coût des déchets est quelque chose qui est matériellement très sensible et qui a donc son pesant. Mais finalement, cette taxe qui est là, est une taxe inhérente à la société dans laquelle nous vivons et peut-être au bien-être qui est le nôtre aussi. Tout le monde essaye de faire des efforts, et quand je parle de tout le monde, c'est le citoyen. Je lisais encore ce matin, je ne sais plus dans quel journal, que le Wallon en général faisait un effort au niveau du tri de ses déchets. Il y a manifestement un effort qui est fait par le citoyen. Or, je l'ai dit, tout cela a un coût, mais il s'agit d'un coût-vérité. Si on lit les instructions du Ministre de l'Intérieur, ce que le Ministre demande aux Communes, de manière tout à fait logique, c'est d'équilibrer la recette et la dépense, c'est de dire en sorte que si vous voulez faire prendre conscience aux gens du coût d'une taxe, il faut aussi qu'ils puissent être conscients de ce qu'une taxe coûte. Cela, c'est l'équilibre. Mais les difficultés budgétaires aidant – c'est pour cela que je regrette de ne pas avoir le Ministre de l'Intérieur devant moi à cet égard –, certains plombent tout ce qu'ils peuvent comme taxe, et vont au-delà de ce qui est la *ratio legis* d'une taxe.

Il y a deux notions qui sont en parallèle et qui peuvent être en contradiction. Il y a, l'autonomie communale, c'est le pouvoir communal qui décide de l'importance de la taxe et du montant qu'il y fixera. Cela peut s'opposer aux directives qui viennent de la Région wallonne en disant : je vous incite à ne pas dépasser la norme de «x», et dans ce cas-ci, la citation est d'autant plus intelligente de dire que c'est l'équilibre qui faut, n'allez pas au-delà. Or je constate, par rapport aux budgets qui sont votés – je suis prêt à vous remettre le relevé que j'ai ici en ma possession, mais le but n'est pas de faire de la délation, le but est surtout d'arriver à une compréhension –, que certains, réellement, profitent de cela, pour dire : on augmente le coût de cette taxe, qui «apparaît» indolore – il est facile de dire qu'elle apparaît indolore, mais quand il faut payer les 60 euros par an, au moment où on doit les sortir, cela pose parfois problème. Mais surtout, je pense que la philosophie même de ce que nous essayons de faire ici, au niveau du Parlement wallon, pour la Région wallonne, tous Partis confondus – parce que je pense que l'on peut se rejoindre –, n'a finalement aucun impact pour certains – on se demande même, si on ne parle pas dans le vide. Parce que l'on a beau sortir toutes les théories que l'on veut, si au niveau communal, vous arrivez à cet excès de taxation dans ce domaine-là, vous annihilez tous les efforts faits par les citoyens. Donc, moi qui suis très jaloux de l'autonomie communale – c'est d'ailleurs une des matières dans laquelle j'interviens le plus souvent –, je suis aussi de ceux qui disent que par rapport à l'intérêt général, et je pense que c'est le cas ici, il faut que, à tout le moins, ce coût-vérité soit connu du citoyen, pour que, si l'autorité communale décide de le dépasser, que le citoyen sache que cela a été fait intentionnellement et non pas par omission, et que le pouvoir communal l'a dépassé afin d'équilibrer son budget et qu'il a choisi, par facilité, ce genre de taxe là pour y parvenir. Cela pourrait, à la fois, respecter ce caractère d'autonomie communale, mais aussi et surtout, éviter que le pouvoir communal ne trompe ses citoyens.

Or, on ne peut pas aujourd'hui, avec tout ce que l'on veut mettre en œuvre comme politique et avec tout ce que cela va impliquer au citoyen à faire comme efforts, impunément, laisser s'envoler le coût des sacs poubelle ainsi que celui de la taxe forfaitaire, au risque, si on le fait, de ne plus rien y faire comprendre aux citoyens, qui sont les cochons payeurs.

Il est indéniable, et cela, il faut le savoir, que la taxe a son pesant parce que le traitement a son pesant, mais ce n'est pas un pesant d'or. Et s'il y a bien une matière dans laquelle il n'y a pas lieu, à mon avis, d'aller plus loin dans le montant, c'est celui-là ! Je pense, Monsieur le Ministre, que vous avez, en tant que Ministre de tutelle, en tant que Ministre de l'En-

vironnement, purement et simplement, un indicatif à donner à la fois sur un plan global et général, et à la fois sur un plan individuel au niveau des Communes. Cela n'empêchera pas l'autonomie communale de s'exercer en toute conscience, mais en tout cas, pas à défaut d'indications et d'informations envers les citoyens.

Voilà ma réflexion. Je ne vais pas vous demander ce que le Ministre fera – on n'interroge pas un Ministre sur ses intentions –, mais de faire état de la situation actuelle en se disant : est-ce que la vision que j'ai des choses dans un certain nombre de Communes est exacte ou pas ?

(M. Crucke, doyen d'âge,
prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Pour partager l'essentiel de ce que vient de dire M. Crucke – ce n'est pas un scoop car je l'ai déjà dit dans d'autres occasions –, moi aussi, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs, je suis un défenseur de l'autonomie communale. Mais quand cette autonomie communale est trop forte et trop indépendante par rapport à ses Communes voisines, cela peut créer des problèmes, particulièrement en termes de collecte de déchets. Parce que s'il y a des variations trop importantes du montant de cette taxe entre ces Communes, il a été démontré que ce que l'on appelle «le tourisme des déchets» se met très fortement en évidence. Il en va de même en termes d'homogénéité des systèmes de collectes et de la fréquence de celles-ci. Donc, tout cela pour plaider pour une homogénéité et une unicité à la fois du montant de la taxe et du système de ramassage.

Par ailleurs, il peut y avoir certaines différences – et je ne parle pas ici du prix, mais je parle du système –, et dans ce cas-là, les adaptations sont possibles sans enfreindre à l'autonomie communale. Il n'est peut-être pas inutile de souligner que pour d'autres domaines, comme ceux de la distribution d'eau, de gaz ou de l'électricité, le citoyen reçoit sa facture, non pas de la part de l'Administration communale, mais de la part d'un autre organisme de service public.

(M. Meureau, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour la réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Crucke, j'ai envie de dire que vous vous êtes transformé, de l'homme qui pique à l'homme qui tombe à pic ! Car pas plus tard que jeudi dernier, le Gouvernement a approuvé, en dernière lecture, l'ensemble des modifications du décret «déchets» de 1996, que ce soit au niveau de la gestion globale des déchets que par rapport à l'ensemble de la fiscalité qui s'y rattache.

Un des principes très importants qui se retrouvent consacrés réellement dans ce décret, c'est le principe du pollueur-payeur – c'est un parmi d'autres –, mais je ne vais pas vous faire ici toute la lecture du décret, nous aurons très rapidement l'occasion d'y revenir dans cette Commission. En outre, je vais faire le focus sur ce dont vous venez de parler, c'est-à-dire, la situation générale de la gestion des déchets au niveau communale.

Vous avez, l'un comme l'autre, parfaitement raison sur le diagnostic que vous avez émis, étant donné que nous avons des systèmes de collectes et des niveaux de taxations qui sont fort différents d'une Commune à l'autre, la différence de taxation pouvant aller de 0 à 160 % suivant les Communes. Bref, on est bien loin de l'harmonisation ou de l'unicité mais aussi du coût-vérité qui est un des principaux objectifs à atteindre pour chacun de nos citoyens. Car c'est de faire en sorte, que l'on ne parle plus de taxe mais de service rendu à la population, et que chacun paye en fonction des efforts qu'il a produit. Aujourd'hui – et vous l'avez parfaitement relevé –, il y a énormément de Wallons qui font de gros efforts en termes de tri et de recyclage. Nous sommes d'ailleurs considérés comme les meilleurs en la matière, que ce soit au niveau européen ou au niveau mondial. On ne le dit que trop peu, on a une tendance à l'autoflagellation qui ne nous permet pas toujours de le faire savoir, mais la majorité de nos concitoyens font de gros efforts en termes tri. Néanmoins, il en reste certains qui, pour toute une série de raisons, que ce soit pour des raisons individuelles ou des raisons d'organisation collectives ou de règlement collectif, ne trient pas leurs déchets. En effet, certaines Communes taxent de manière uniforme l'ensemble de ses citoyens, quelle que soit la masse de déchet qu'ils mettent sur le trottoir, cela n'encourageant pas évidemment les citoyens à trier leurs déchets étant donné qu'ils paieront le même montant. Il existe même une Commune en Wallonie qui ne taxe pas ses concitoyens sur les déchets, cette méthode est tout à fait peu incitative à trier et à utiliser, notamment, les parcs à conteneurs.

Dans les modifications, il y a le coût-vérité. Qu'entend-on par coût-vérité ? C'est de faire supporter par le citoyen, proportionnellement à la masse de déchet qu'il rejette, le montant total, ni plus ni moins, des charges que génère l'intégralité du processus de collecte et de recyclage des déchets au niveau communal. L'objectif étant d'y parvenir à 100 % d'ici 2013

dans toutes les Communes de la Région wallonne. J'ai bien dit 100 %, pas 99 % ni 101 %, j'ai dit 100 %.

Pour ce faire, nous avons listé l'ensemble des coûts qui sont relatifs à la collecte et au traitement des déchets au niveau d'une commune, en y intégrant même certains aspects tels que le nettoyage des rues, ainsi que toute une série d'autres d'éléments qui peuvent intervenir sur le coût du traitement des déchets. Ensuite, ces coûts vont devoir être impactés, ce qui veut dire que chaque citoyen wallon paiera en fonction de sa propre production de déchets et non plus en fonction de celle de son voisin – ceci, c'est très important.

En ce qui concerne la facturation. À terme, nous devrions arriver à vous réclamer uniquement le coût-vérité qui sera le juste équilibre entre la production de vos déchets et le coût lié à leur traitement. Pour ce faire, la situation familiale de chaque ménage sera prise en considération afin de déterminer, selon certains critères, leur quantité admise de déchet. En effet, il apparaît évident qu'un ménage qui est composé en partie, d'enfants en bas âge, produira dès le départ plus de déchets, à cause des langes, qu'un ménage qui n'a pas d'enfant en bas âge. Nous travaillerons donc sur base du principe d'une quantité de déchet admise par ménage, pour laquelle ils paieront un forfait. Ensuite, pour ce qui concerne l'excédent de déchets produits par le ménage – pour répondre à M. Meureau –, deux systèmes pourront continuer à coexister, à savoir celui du «sac + sac», ou celui du «duo-bac», et par ces systèmes, il est vrai que si vous ne faites pas d'effort et que vous ne triez pas vos déchets, nous aurons une estimation du volume supplémentaire produit, et par volume supplémentaire produit, vous payerez les services supplémentaires, parce qu'il y a un service supplémentaire qui s'y raccroche.

Nous voulons une totale transparence. Alors, pourquoi transparence totale, coût-vérité total et principe du pollueur-payeur ? Pour des objectifs environnementaux, c'est une évidence, et pour rencontrer deux objectifs que vous avez relevés. Premier objectif : diminuer globalement la production de déchets sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, et faire en sorte que, par tête d'habitant, on puisse continuer à la diminuer. Deuxième objectif : éviter les incivilités. Pour éviter les incivilités, vous avez parlé du tourisme des déchets, il y a deux moyens d'y arriver. Premier moyen, c'est d'harmoniser l'ensemble des systèmes. C'est d'abord le système du coût-vérité. Et l'autre moyen – je vais y arriver rapidement aussi, puisque je suis passé en première lecture au Gouvernement au mois de juillet dernier –, c'est le décret sur les sanctions environnementales qui vient compléter la gamme et notamment l'aspect de perception immédiate, puisque de façon structurée on change la donne en ayant cette harmonisation. Pour ceux qui ne respecteront pas, malgré l'harmonisation, il faut qu'il y ait sanction. J'y reviendrai aussi plus tard, je ne vais pas détailler l'ensemble du décret sanctions environnementales mais cela vous donne déjà, si vous voulez, une palette complète.

Donc, grâce à ce décret, ce sera fondamentalement différent pour l'ensemble de nos concitoyens. De plus, malgré la difficulté que nous avons eue à rédiger l'ensemble des textes de ce décret, nous sommes néanmoins parvenus à ne pas toucher à l'autonomie communale en tant que telle. Aujourd'hui, reconnaissons-le, sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, beaucoup de services sont déjà externalisés à la Commune, que ce soit les services de collecte ou autres.

L'autre avantage que je tiens à relever ici, c'est qu'aujourd'hui, il est impossible pour le citoyen de comparer les coûts et les services qui lui sont facturés par son Administration communale par rapport à ceux que l'on facture dans d'autres Communes. Par contre, demain, avec une comptabilité qui sera uniformisée sur l'ensemble du territoire et un coût-vérité qui sera défini pour chaque habitant, ils pourront les comparer. Et quand je dis demain, je parle pour 2013, car il faudra y aller de façon progressive, car les écarts étant tellement importants aujourd'hui, de 0 à 160 %, qu'il serait impossible de le faire en une seule fois. Alors, à ce moment-là, les services seront facturés de manière identique quelle que soit la Commune dans laquelle réside le citoyen et tout le monde pourra alors comparer la réalité des coûts pour le même service, en fonction du montant de la facture qui sera émise par l'Administration communale.

Donc, toute la philosophie et tous les objectifs, pollueur-payer, coût-vérité, se retrouvent dans ces modalités d'harmonisation des services et d'uniformisation de la comptabilité et donc d'implémenter les mêmes choses partout, pour que la comparaison soit possible. Ce qui permet d'atteindre deux objectifs environnementaux, au-delà de tous les autres objectifs qui sont déjà rencontrés : c'est l'objectif de diminuer davantage la moyenne des coûts par habitant au niveau de notre Région – même si on est déjà très performant – ; et deuxièmement, c'est celui d'éviter au maximum les incivilités de certains de nos concitoyens en la matière.

Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à ces changements qui sont des changements en profondeur, qui ont nécessité un tout petit peu de concertation et un tout petit peu, le mot est faible évidemment, de pouvoir de persuasion et de conviction pour trouver évidemment une solution équitable pour tous. Je crois que nous y somme parvenu et que nos décisions ont été prises afin de responsabiliser chaque personne, chaque acteur, en fonction de son propre impact environnemental. Et grâce à cela, et au-delà de dire le

principe du pollueur-payeur, c'est une question aussi d'équité, et de récompenser les bons élèves, ceux qui trient, et de faire en sorte qu'ils ne payent pas pour les mauvais élèves – encore estimé entre 10, 15 % selon les études – qui ne font strictement aucun effort en terme de tri.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – M. le Ministre, votre réponse me satisfait assez globalement, tant sur le *timing*, 2013, car en effet, il n'est pas possible de changer un système comme celui-là, radicalement, du jour au lendemain. Mais par contre, ce qui est indispensable dans ce domaine-là, et dans les domaines qui touchent le commun des mortels, le citoyen, du matin au soir, c'est qu'il y ait une réelle prise de conscience. Et que ceux qui ne veulent pas prendre conscience, soient réellement ceux qui soient sanctionnés. C'est peut-être la seule différence que l'on peut avoir par rapport à la sanction, c'est qu'elle ne peut être qu'individualisée, car si elle n'est pas individualisée, on retombera dans nos travers.

Par ailleurs, il faut à la fois de l'intelligence et de la prise de conscience dans ce domaine-là. Plus qu'ailleurs, sinon, ces défis ne se résoudront pas. La transparence est également un élément qui doit rejoindre l'intelligence, parce que c'est à ce niveau-là, que certains mandataires profitent et prennent des décisions en se disant, de toute façon ils ne sont pas au courant qu'ils payent plus qu'à côté et pourquoi ils payent plus qu'à côté, et donc il faut empêcher que cela puisse encore exister. Ceci dit, le coût-vérité, il ne faut pas s'en cacher non plus. Les techniques sont ce qu'elles sont, de plus en plus performantes, mais de plus en plus coûteuses aussi. C'est une raison supplémentaire que pour réellement y arriver.

Pour terminer, j'ai envie de vous dire que je vais vous faire confiance dans ce dossier. Je n'ai pas lu ce que le Gouvernement a décidé jeudi passé, mais je vais vous faire confiance. J'y serai d'autant plus attentif que je vais attendre vos démarches aussi bien sur le plan local que régionale, et en fonction de cela, j'apprécierai et cela permettra de remettre les pendules à l'heure. Il n'y a qu'une seule chose qu'un municipaliste n'aime pas, c'est d'avoir un contre-courant ou un vent contraire. Ici, on peut joindre l'utile et l'agréable. L'utile, c'est que l'intérêt général soit respecté, l'agréable, c'est que celui qui fait bien son travail soit non pas récompensé, mais en tout cas soit apprécié. Celui qui ne le fait pas, il a encore la liberté de ne pas le faire, mais qu'il sache que chacun a le droit d'apprécier.

(M. Crucke, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je partage entièrement ce qui vient d'être dit et je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA TRANSHENNUYÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la Transhennuyère».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Comme vous le savez, la Transhennuyère est un ensemble d'installations techniques de production d'eau, comportant notamment divers puits, pompages et stations de traitement, mais également un réseau souterrain de plusieurs dizaines de kilomètres de conduites d'eau. Elle a été construite dans le but de réduire de manière significative les pompages dans la nappe surexploitée du calcaire carbonifère de Pecq-Roubaix en utilisant à la fois des eaux d'exhaure de carrières et des eaux de la nappe de Peruwelz-Seneffe, et est gérée par la SWDE.

Le système semble fonctionner assez bien pour la région de Tournai, certains pompages ayant pu effectivement être arrêtés.

Selon certaines informations, il n'en irait cependant pas de même à Mouscron : ainsi, l'IEG ne pourrait s'y raccorder à cause de son manque de capacité, la Transhennuyère ne fournissant pas les volumes attendus. Il semble en effet que la Transhennuyère soit actuellement limitée à une production de l'ordre de 6 millions de m^3, alors qu'elle devrait produire 10 à 15 millions de m^3 pour permettre à l'IEG de s'y raccorder.

Pouvez-vous faire le point sur le volume de production atteint par la Transhennuyère ? Une évolution est-elle encore attendue ? La capacité de production de la Transhennuyère envisagée initialement a-t-elle été surévaluée ou pas ? Qu'en est-il de l'alimentation d'IEG via cette infrastructure ? Était-il prévu que l'IEG puisse également s'y raccorder ? Le cas échéant, des mesures correctrices sont-elles déjà prévues ou doivent-elles être encore prévues ?

Ceci étant, il est probablement utile d'examiner également cette problématique dans un cadre plus large, tenant compte du projet de fusion des intercommunales et autres opérateurs dans le secteur de l'eau. Le Gouvernement avait ainsi envisagé, dans le cadre de la rationalisation des intercommunales, le transfert de l'activité «eau» d'IEG à la SWDE.

Pouvez-vous m'indiquer où en est ce dossier, alors que les organes des intercommunales devront être renouvelés dans les prochains mois ? En fin, la problématique de la fourniture de la région de Mouscron via la Transhennuyère doit-elle également être examinée dans ce contexte de fusion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La Transhennuyère est un outil essentiel, mais pas unique, de la gestion équilibrée des eaux souterraines contenues dans les calcaires carbonifères frontaliers de la région de Tournai.

Au niveau belge, cette gestion applique l'accord de coopération du 2 juin 1997 conclu entre la Région wallonne et la Région flamande.

Au niveau international, des contacts trilatéraux suivis, entre la Région wallonne, la Flandre et la France, ont lieu dans le cadre et en marge de la Commission Internationale de l'Escaut en vue du respect de la directive-cadre sur l'eau. Le 9 février prochain à Tournai, un colloque organisé conjointement par la Région wallonne et l'Académie de l'Eau de Paris fera d'ailleurs le point sur cette problématique. J'y participerai.

En ce qui concerne les chiffres, les dernières données statistiques consolidées au 31 décembre de l'année dernière indiquent que la Transhennuyère a produit en 2006 un volume de 9,872 millions de m^3. Nous sommes donc bien au-delà des 6 millions de m^3 que vous évoquez et qui eux datent de 2003, soit la deuxième année de production.

Cet outil a été conçu pour évoluer en s'adaptant aux besoins grâce à des investissements futurs. Pour l'instant, la capacité de production est limitée à :

– 11 millions de m^3/an par les disponibilités d'eau brute à rendre potable ;

– 14,4 millions de m^3/an par la capacité nominale de potabilisation d'eau ;

– 20 millions de m^3/an par la capacité de transport des canalisations.

La capacité de production envisagée initialement a donc été parfaitement évaluée et la capacité de production actuellement installée a été utilisée en 2006 à concurrence de 90 % de sa valeur nominale. En outre, même si cela avait été envisagé, le projet ne prévoyait pas que l'IEG soit alimentée par la Transhennuyère.

Par contre, la Transhennuyère devait alimenter les clients externes à l'IEG de manière à pouvoir réduire les prélèvements locaux dans les captages de l'IEG. Ce scénario est actuellement réalisé et en bonne collaboration, puisque la VMW, cliente de la Transhennuyère et de l'IEG, fait transiter une partie de ses achats d'eau à la Transhennuyère par l'infrastructure d'adduction de l'IEG.

D'autre part, le raccordement de l'IEG à la Transhennuyère n'apparaît actuellement pas nécessaire puisque les prélèvements locaux, conformes à l'accord de 1997, suffisent à rencontrer les besoins de l'IEG.

En ce qui concerne la rationalisation des intercommunales, et plus particulièrement le rapprochement du secteur «eau» de l'IEG avec la SWDE, celui-ci devrait raisonnablement être envisagé après le règlement du volet économique entre l'IEG et l'IDETA. La rationalisation des intercommunales n'a d'ailleurs pas d'influence sur la fourniture d'eau à la Région de Mouscron, par la Transhennuyère. Nous sommes d'ailleurs tous d'accord sur ce dernier point.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je vais effectivement comparer ces différentes données.

Néanmoins, vous ne m'avez pas dit s'ils ont pris contact avec vous et si vous allez en restez là, ou si dans le futur, vous envisagez d'aller plus loin, étant donné que j'ai certaines informations qui m'indiquent que l'IEG serait intéressée de se raccorder définitivement avec un volume plus important que ce qu'elle a pu avoir jusqu'ici. Étiez-vous au courant ? Je reviendrai avec cette question plus tard.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉPURATION INDIVIDUELLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'épuration individuelle».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Il y a de cela quelques semaines, vous avez émis un communiqué relatif aux mesures qui ont été prises au niveau de l'assainissement autonome. Je dis «encore», car votre première annonce sur le sujet remontait au 2 juin 2005 et entre-temps, je vous avais, pour ma part, déjà interrogé à pas moins de six reprises sur le sujet.

Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment sur le contenu que je vais vous interroger, mais plus tôt sur la manière et sur les objectifs que vous vous êtes fixés, parce que, à l'heure actuelle, sur le terrain, les Communes demeurent démunies. Elles ne savent pas exactement comment aborder cette problématique compte tenu du flou qui règne au niveau de l'attribution des primes dans les zones dites «prioritaires» alors qu'une étude de zone pourrait y être faite. De plus, aucun plan de communication ne semble envisagé vers les Communes, à moins que vous n'ayez mandaté les Organismes d'épuration dans ce sens.

Mes questions seront dès lors extrêmement simples. Où en est l'arrêté établissant les conditions intégrales et sectorielles pour les installations de plus de 100 équivalents/habitants ? Le Gouvernement compte-t-il enfin passer à la vitesse supérieure sur cette question, ou les arbitrages politiques sont-ils si difficiles ? Pourrez-vous, dans un proche avenir, définir les zones prioritaires dans lesquelles les études seront réalisées et établir leur *timing*, ainsi qu'évaluer le coût de cette opération ? Ne serait-il pas opportun de prévoir une communication vers les ménages et les Communes concernés, afin que le moment venu, chacun sache s'il est éligible ou non aux primes de manière simple et non équivoque ?

Je pense, Monsieur le Ministre, que je peux approuver votre manière de communiquer, tout comme j'approuve aussi le fond du projet – je pense d'ailleurs l'avoir déjà dit à plusieurs reprises –, mais faisons de cette histoire, une histoire complète, soyons concrets et finalisons-la, sinon tout cela n'a pas de sens.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'espère que tous les journalistes présents dans cette assemblée – mais malheureusement, ils ne sont pas très présents –, ont entendu vos propos. Parce que, entre ce que j'ai pu lire dans la presse il y a de cela une semaine, et ce que je viens d'entendre à l'instant, il y a un décalage qui me réjouit. De plus, cela me fait vraiment plaisir que vous m'invitiez à plus de communication, au travers de votre question, et que vous disiez : vous travaillez bien, Monsieur le Ministre, vous travaillez beaucoup, il y a beaucoup de savoir-faire, mais faites-le savoir, communiquez davantage. J'ai entendu exactement le contraire il y a une semaine – mais cela n'est pas grave. Comme quoi, vous voyez que, finalement, l'essentiel n'est sans doute pas là et que nous faisons ce que nous pouvons, vous comme moi, pour essayer non seulement de bien travailler, mais aussi de bien communiquer à l'ensemble de nos concitoyens et à l'ensemble des Communes, les modifications qui, je crois, rencontrent vos souhaits – si j'ai bien entendu tout ce que vous avez pu me dire depuis de nombreux mois –, sur l'épuration individuelle.

Cela étant dit, concernant les plus de 100 équivalents/habitants, les arrêtés établissant les conditions intégrales et sectorielles pour ces installations ont été adoptés en première lecture par le Gouvernement wallon en sa séance de 6 décembre dernier. – Je ne sais pas si cela vous a peut-être échappé, mais si mes souvenirs sont exacts, nous avions communiqué sur le sujet.

Par ailleurs, nous avons fait en sorte que la DGRNE et la SPGE travaillent ensemble pour finaliser la définition des zones prioritaires qui sont liées à d'autres enjeux environnementaux. Il y a d'une part, les masses d'eau à risque, mais aussi tous les plans d'assainissement autonomes, et tous les autres aspects qui sont même parfois très particuliers, à savoir celui de la moule perlière par exemple ou d'autres choses comme celles-là, pour que l'on rencontre vraiment et pour la première fois … c'est très important ! C'est très important, c'est une première et cela demande un tout petit peu de temps, parce que pour rappel, dans les premières propositions qui m'avaient été faites, et de la façon dont on travaillait auparavant, il y avait une localisation en tant que telle qui était fort différente sur des critères fort différents. Il y avait parfois aussi tout simplement, une réalité peu en phase avec le terrain, notamment par rapport à ces zones dites

prioritaires, zones de captage, zones de baignade, sans tenir compte de la configuration des terrains, sans tenir compte des aspects environnementaux tels la biodiversité. Je vous renvoie d'ailleurs à la discussion que nous avons eue ce matin sur le sujet.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de planification de la réalisation des études de zones, qui seront effectuées par la DGRNE et la SPGE. Toute la réalisation de ce planning demande déjà un travail conséquent. Il devrait être terminé dans les prochains mois, c'est-à-dire dans le courant du premier semestre de cette année. Pour ce qui concerne les délais de réalisation de ces études, nous pensons qu'elles devraient pouvoir s'étaler sur une période de 3 à 4 ans – c'est plus ou moins le délai espéré. J'attends évidemment d'avoir les derniers éléments pour pouvoir me prononcer définitivement. Le temps de réalisation d'une étude de zone sera variable selon l'importance de la zone, mais si je ne prends en considération que la phase opérationnelle de l'étude, elle devrait être effectuée, dans un délai de 3 à 4 mois, pas plus.

Le Gouvernement wallon a, par ailleurs, chargé la SPGE de l'élaboration des études de zone. Elle en confie la réalisation aux organismes d'assainissement agréés sous sa responsabilité et sa supervision, comme cela avait déjà été le cas concernant la réalisation des PASH. Ce sont donc les organismes d'assainissement agréés qui sont chargés concrètement de l'exécution des études de zones sur le terrain. La SPGE organise, finance et supervise ces études dans le cadre des compétences que le Gouvernement lui a confiées en matière d'assainissement. Le coût sera défini en fonction du résultat des études réalisées sur certaines zones de test, et à partir de là, on va pouvoir extrapoler pour faire une évaluation budgétaire précise.

Dès que les conclusions des études de zone seront approuvées, toutes les personnes qui resteront en assainissement autonome et qui devront installer un système d'épuration individuelle en seront averties et seront, à partir de ce moment, dans les conditions d'octroi d'une prime majorée. Il en sera de même pour les Communes. Vous avez, avec raison, attiré mon attention sur ces éléments.

En terme de communication, je terminerai par là – et je le dis avec d'autant plus de plaisir que mon collaborateur qui s'occupe de la communication au sein de mon Cabinet est ici dans cette salle. Cela m'évitera de me répéter quand je reviendrai au Cabinet, juste après notre rencontre –, nous devons effectivement informer l'ensemble des Communes et des citoyens pour leur signaler :

– quels sont encore actuellement les accès qui leur donnent droit aux primes, quel que soit l'endroit où ils se situent ;
– quels sont les délais prévus pour définir les zones, car c'est cette détermination qui permettra aux gens de savoir s'ils se situent en zone prioritaire ou pas, et donc bénéficier de prime majorée ou de prime non majorée selon la zone dans laquelle ils se trouveront ;
– quel est le délai qui sera nécessaire pour avertir les citoyens qu'ils sont dans une zone prioritaire à laquelle une prime majorée d'un montant de x euros s'y rattache. Par ailleurs, cela nous permettra aussi de mettre l'accent sur des techniques que je défends particulièrement dans le cadre de l'épuration des eaux, à savoir celles du lagunage et de l'extensif.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je reviens d'abord sur ma conférence de presse. Si vous y avez été attentifs, j'ai énuméré le Plan Air-Climat-Énergie, Natura 2000, le Code forestier, mais à aucun moment je n'ai abordé, que ce soit pour le critiquer ou pour le vanter, la problématique de l'assainissement individuel.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous n'en avez pas parlé ! C'est évidemment une façon très particulière de présenter un bilan environnemental.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je relevais un travail où il y avait des choses à faire, et je n'ai jamais évité de dire ici tout le bien que je pensais de votre planification sur l'assainissement individuel. Voilà pour être clair.

Concernant la communication, j'adore le fait que vous communiquiez et que vous le fassiez rapidement, et que sur le fond je suis d'accord avec vous, mais malheureusement, vous ne le faites pas complètement. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne suffit pas de dire simplement que vous avez pris cette décision ou une autre, mais il faut aussi détailler cette décision en donnant certains aspects au niveau de la planification, des phasages, du budget nécessaire et tous les autres aspects qui s'y rapportent.

Je pointe du doigt et j'insiste sur la problématique qu'il existe en termes de cartographie, car les Communes sont devant un réel problème très pragmatique d'application. J'aimerais d'ailleurs vous soumettre, à ce niveau-là, un projet de cartographie harmonisée qui actuellement n'existe pas. Je suis fréquemment en contact avec les 9 Communes germanophones qui me disent qu'elles n'ont pas d'information en termes

de cartographie et qui ont vraiment une difficulté de lecture.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me le permettez Mme Dethier-Neumann. Les mandataires communaux viennent de recevoir, ou vont bientôt recevoir, le kit complet de l'ensemble des PASH, qui m'a été remis officiellement il y a environ un mois, dans lequel vous trouverez toute la cartographie, précise et complète, de l'ensemble des PASH de votre commune. Pour ma part, j'ai reçu le kit complet, qui couvre l'ensemble du territoire de la Région wallonne au travers des PASH. Je peux vous dire, pour l'avoir déjà utilisé, que cela a été fait avec une précision d'orfèvre au niveau de la cartographie, et avec en plus un CD-Rom qui est joint avec l'ensemble des cartes. Donc cela existe, il est en cours de distribution, et si certain mandataire ne l'ont pas encore reçu, cela ne saurait tarder.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – D'accord, mais il faudrait faire le lien avec Natura 2000, avec les plans de secteur, parce que tout cela, ce sont des outils différents, qui ne facilitent pas le travail et qui rendent difficile l'application sur le terrain. Il serait bon, effectivement, d'harmoniser toute la cartographie. Je me permets juste de faire une suggestion.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA DÉCHARGE DE LIMOY À LOYERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la décharge de Limoy à Loyers».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – L'assainissement des sites pollués est une priorité de notre Gouvernement wallon. Les moyens dégagés sont colossaux. La tâche est énorme et financièrement très lourde. Une étude réalisée en 2003 à la demande de la SPAQuE avait établi que la réhabilitation de 2.000 sites contaminés nécessiterait un investissement évalué entre 2,5 et 4 milliards d'euros. Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement wallon compte d'ailleurs débloquer 243 millions d'euros pour l'assainissement de 24 sites très pollués, d'ici 2009.

À la demande du Gouvernement wallon, la SPAQuE a mis en ligne sur son site Internet, la liste des 253 friches industrielles de catégorie A présentant un risque important pour l'environnement. Sont ainsi répertoriés 95 sites métallurgiques, 51 usines chimiques, 41 verreries, 21 sites pétrochimiques, 17 centrales électriques, 16 cokeries et usines à gaz et 12 usines céramiques.

Parmi les sites concernés par ces hauts taux de pollution, on retrouve le site de la décharge de Limoy à Loyers situé dans la commune de Namur. Là-bas, comme ailleurs en Région wallonne, on a exploité une décharge d'immondices durant plusieurs années. Les années ont passé et les pratiques ont évolué dans le bon sens. Cela étant dit, nous devons gérer aujourd'hui les manquements du passé.

Aujourd'hui, il me revient que la SPAQuE fait face à des imprévus dans le cadre de la dépollution de ce site. Il semble en effet que la décharge ne soit pas étanche et qu'il y aurait donc, via les écoulements d'eau, des transferts entre l'ancienne décharge et son environnement immédiat.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer ces informations ? Si celles-ci s'avèrent exactes, quels sont les risques pour la santé des riverains et pour l'environnement ? Ces risques ont-ils été évalués par la SPAQuE ?

Par ailleurs, on sait aussi que durant leur décomposition, les déchets produisent du gaz. Qu'en est-il précisément à Loyers ? Existe-t-il des risques pour les riverains et pour les habitations voisines ? Enfin, a-t-on estimé le coût des nouveaux travaux d'étanchéité prévus à Loyers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le site de Limoy est une ancienne décharge de la Ville de Namur. Cette décharge a retenu l'attention par le fait que du biogaz provenant de la décharge était susceptible de migrer vers un immeuble à appartements voisin du site. Pour tenter de définir de façon précise la situation environnementale du site, la SPAQuE a été mandatée pour poursuivre, tout au long de l'année dernière, et aujourd'hui encore, ses investigations.

Deux problèmes, qui sont finalement assez classiques dans la gestion d'une décharge mais qui néanmoins, demandent quand même toute la vigilance et toute l'attention nécessaire en la matière, doivent être

pris en considération : d'une part, il y a les gaz produits par la décharge qui pourraient se propager dans les bâtiments voisins, et d'autre part, la présence d'eaux polluées au sein des déchets qui pourraient entraîner une contamination de la nappe phréatique.

Au stade actuel des études réalisées par la SPAQuE, il est indéniable que sans gestion active du site, la décharge est effectivement susceptible de contaminer son environnement immédiat. C'est la raison pour laquelle la SPAQuE a entrepris de contrôler les émanations gazeuses de la décharge, afin d'empêcher ce gaz de se propager dans le voisinage. Le dispositif d'extraction du biogaz de la décharge mis en place fonctionne comme prévu, cette technique est parfaitement maîtrisée. Les gaz produits par la décharge sont captés de telle sorte qu'ils ne peuvent plus atteindre l'immeuble voisin. On supprime ainsi la crainte identifiée en matière de risques pour la santé humaine et la sécurité des biens et des personnes. Les gaz captés sont par ailleurs traités par un filtre à charbon actif.

Je rappelle par ailleurs que l'ensemble de ces informations et que l'ensemble des rapports, ainsi que l'ensemble des analyses sont transmis, comme je l'avais demandé, aux Ministres de la Santé, mes Collègues Christiane Vienne et Catherine Fonck, dans le cadre de tout ce que l'on a appelé, l'arborescence décisionnelle, et donc les transmissions d'informations.

De plus, des mesures régulières de la qualité de l'air ambiant sont effectuées, notamment dans la cave de l'immeuble concerné. Les analyses toxicologiques n'ont pas montré d'impact pour la santé humaine. Et je le répète, l'ensemble des rapports sont à la disposition des Ministres compétents.

L'autre problème à régler, vous l'avez relevé, c'est celui des eaux présentes dans le massif de déchets. La SPAQuE continue ses investigations en vue de déterminer à la fois l'origine et le sens d'écoulement des eaux identifiées, mais aussi de bien comprendre la manière dont les transferts d'eau s'opèrent à la fois dans le massif des déchets mais également vers la nappe phréatique. L'objectif étant bien entendu de déterminer la meilleure méthode pour protéger cette nappe phréatique. Ces études très complexes ne sont pas terminées, elles sont toutefois indispensables pour déterminer la technique de réhabilitation la plus appropriée, afin de supprimer tout risque pour l'homme et pour l'environnement.

À ce jour, et vous l'aurez compris, Madame Tillieux, il est encore trop tôt pour que l'on sache évaluer le coût de la réhabilitation de ce site, puisque la meilleure technique de réhabilitation à employer n'est pas encore complètement définie aujourd'hui. Cela étant, comme vous le savez les opérations continuent, avec toute la vigueur nécessaire et l'ensemble des compétences que représente la SPAQuE, et l'ensemble des experts scientifiques.

Pour conclure, je dirais qu'en ce qui concerne un site comme celui-là, on peut être rassurant dans nos propos par rapport à toute une série d'éléments qui sont déjà en notre possession, mais je reste prudent, car on ne peut pas toujours évaluer une problématique dans le temps. En tout cas, toutes les dispositions sont mises en œuvre par rapport à ce site et aussi, et surtout, toutes les informations sont transmises à l'ensemble des personnes et des responsables concernés, et notamment au niveau de la santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu vos éléments de réponse. Effectivement, en ce qui concerne les gaz, vous me dites que les analyses ont démontré qu'il n'existait pas de risque pour la santé des riverains. J'aimerais toutefois que l'on soit prudent à cet égard, et qu'on continue à faire les analyses et à démontrer l'absence d'impact aujourd'hui. Car ce qui était déposé dans cette décharge antérieurement, pourrait toujours produire, dans les années à venir, des tas d'émanations qui pourraient, un jour, se révéler toxiques.

Je pense que ce que vous avez déclaré aujourd'hui pourrait, à l'avenir, peut-être évoluer. Il faut donc continuer, et je parle au nom des riverains et au nom des comités qui se sont insurgés pour connaître l'évolution des travaux, de manière à ce que l'on n'abandonne pas aussi facilement les analyses qui ont été produites jusqu'à présent.

L'autre partie concerne les nappes phréatiques – et vous savez combien j'y serai attentive, bien sûr. Vous le dites, c'est une problématique complexe. La presse a révélé récemment qu'effectivement la décharge n'étant pas étanche, les écoulements d'eau continuent à se produire. Dès lors, le coût qui avait été évalué à 3,2 millions d'euros – si mes souvenirs sont exacts – pourrait ne pas suffire pour la solution à apporter de manière définitive, à la couverture de cette décharge.

Les riverains sont aujourd'hui très inquiets par rapport à la situation et ils voudraient obtenir plus d'informations quant à l'évolution de la situation de la décharge. Des puits ont été creusés, je pense que d'autres le seront encore à l'avenir, et afin d'apaiser les craintes des riverains, je pense qu'il faudrait initier une concertation avec les Comités qui ont été mis en place, de manière à les rassurer sur l'évolution des travaux qui sont et qui seront mis en œuvre par la Région, parce que je pense que vous faites, au travers de la SPAQuE, des efforts pour essayer d'aboutir dans

ce dossier. Néanmoins, les riverains restent inquiets, surtout quand ils entendent que les écoulements d'eau sont toujours présents aujourd'hui. Ils ont, dès lors, toujours la crainte d'une contamination de la nappe phréatique, même si on sait aujourd'hui, que la nappe phréatique n'est pas utilisée directement par la société de production et de distribution. C'est une bonne chose. Mais je pense qu'il faut rester vigilant à cet égard, et donc, les riverains attendent aussi de recevoir plus d'informations de votre part.

(Mme Tillieux, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU MISCANTHUS EN RÉGION WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement de la culture du miscanthus en Région wallonne».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, ayant appris que M. Fontaine était en voyage à l'étranger, j'ai décidé de le remplacer. Je ne vais pas vous parler des crapauds ni des papillons, mais d'une espèce dont j'avoue avoir fait la découverte récemment, grâce à mes collaborateurs, à savoir le miscanthus qui est le plus communément appelé «l'herbe à éléphant». Les connaissances actuelles que le monde scientifique a de cette plante évoluent et suscitent beaucoup d'enthousiasme, car le miscanthus pourrait répondre aux nouveaux besoins de diversification de l'agriculture et aux préoccupations environnementales en matière d'énergie renouvelable et de rejet de CO_2. En clair, cette plante pourrait avoir des qualités importantes dans la production de bioéthanol, et les publications scientifiques vont jusqu'à dire que la culture d'un hectare de miscanthus pourrait être équivalente à la production de 7.000 litres de mazout.

Pour le reste, les déchets qui pourraient ne pas servir au bioéthanol pourraient être éliminés dans les cimenteries. De plus, les conditions de culture de cette plante pourraient correspondre à nos grandes zones de cultures. Vous savez que je suis un Hesbignon convaincu, et donc que les betteraviers pourraient peut-être utiliser certaines jachères pour la culture de cette plante, qui par sa position sur les cultures serait également un atout de biodiversité puisque son ampleur permettrait des abris pour oiseaux ou petits mammifères.

On me dit également que des études quant aux possibilités de culture de cette plante sont actuellement en cours en Suisse, en Grande-Bretagne, en Autriche, en Allemagne et en France. J'aurais voulu savoir si, au niveau de la Région wallonne, nous étions également dans le coup et si le Centre de Recherche Agronomique avait été contacté ou mis à contribution par rapport à cela ? D'autre part, vous savez qu'il y a deux dossiers qui sont liés et qui sont capitaux pour l'agriculture wallonne ; d'un côté il y a BioWanze, dont on a parlé et qui peut évidemment utiliser les betteraves et les céréales, et d'autre part, on a chez nous des planteurs de chicorée concernés par la réforme Orafti et la problématique du fructose et donc de l'inuline. Finalement, une reconversion de l'agriculture serait évidemment la bienvenue, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour toute l'économie qui en découle.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme chacun le sait, le miscanthus, aussi appelé «herbe à éléphant», est une monocotylédone de la famille des poacées qui ressemble à la canne à sucre. C'est une plante vivace à rhizome avec un métabolisme de type C4, métabolisme rendant la photosynthèse plus efficace à haute température, présent aussi chez le maïs.

Dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, l'asbl Valbiom étudie le miscanthus qui semble prometteur, mais pas nécessairement comme biocarburant.

L'UCL – et en particulier le laboratoire d'écophysiologie et d'amélioration végétale, partenaire de l'asbl Valbiom –, a effectué une étude en 2006 sur la comparaison des cultures énergétiques utilisées en transformation thermochimique (combustion, pyrolyse, gazéification) et le miscanthus y est intégré. Le document est d'ailleurs disponible auprès de l'asbl Valbiom.

Dans le programme FARR-Wall de Valbiom, il est prévu de tester en 2007 la production de pellets de miscanthus. À très court terme, selon Valbiom, il ne s'agit pas d'inciter les agriculteurs à planter du miscanthus sans savoir quoi en faire.

Il y a une dizaine d'années, une étude avait été financée par la Région wallonne et confiée à l'asbl SORGHAL pour étudier les possibilités d'implantation du miscanthus en Wallonie. Une parcelle y est

toujours destinée à Huy, à la ferme expérimentale de l'ISI à Strée.

Valbiom est toujours attentif à l'évolution des informations qui circulent sur la question posée, mais signale que des recherches à mener sur ce sujet demanderaient des moyens financiers importants, comme je l'ai souligné d'emblée. Le travail effectué pour l'instant sur le débouché «biocarburant» est donc considéré comme de la «veille technologique».

Ainsi, avant de consacrer des moyens financiers suffisants à une recherche sur les techniques de culture, il me semble nécessaire d'étudier la faisabilité économique, technologique et agronomique en Région wallonne. S'il s'avère que la culture est techniquement possible et que l'on parvient à en cerner les paramètres culturaux, il est tout aussi nécessaire d'en connaître le prix de revient pour les agriculteurs et, surtout, de savoir quels opérateurs industriels pourraient acheter cette production, en quelles quantités et à quel prix.

Par exemple, en ce qui concerne BioWanze, il est également nécessaire de savoir s'il convient de réaliser des investissements en vue d'adapter la chaîne de production à ce type de produit et quel en serait le coût.

Sur le plan purement phytotechnique, des essais en petites et grandes parcelles seront nécessaires, au minimum pendant six ans, pour maîtriser l'ensemble des paramètres culturaux :

– le choix de cultures adaptées à la Région wallonne (résistance au gel, précocité et maturité à la récolte, etc.) ;

– la vigueur végétative des cultures, l'installation lente de la culture pouvant nécessiter une lutte chimique contre les adventices ;

– les problèmes de récolte (stade, matériel, transport, conservation, etc.).

Les résultats obtenus en petites parcelles devraient ensuite être validés en grandes parcelles.

Dans un premier temps, le financement inhérent à ces études et recherches peut être estimé à 125.000 euros par an, soit un total de 750.000 euros au minimum.

S'il y a, notamment de la part de BioWanze, un intérêt marqué de l'industrie pour ce genre de production, je suis tout disposé, en collaboration avec les autres départements concernés, à étudier les possibilités de financement d'une étude sur le sujet, qui pourrait d'ailleurs se raccrocher dans d'autres éléments, dans d'autres budgets, chez d'autres collègues, voire dans d'autres plans que nous avons élaborés au niveau du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. Je comprends que l'on ne peut pas arriver directement sur le marché, ni même dans le concret après des études. L'objet de ma question – mais je viens de l'entendre dans votre réponse –, était de dire, à l'époque de transition que nous vivons actuellement, on ne peut pas se passer de miser sur l'avenir. En restant dans des fourchettes de dépenses bien pensées, compatibles avec le budget wallon, ne négliger aucune piste peut être d'un grand intérêt pour l'avenir. Je dis cela pour cette espèce-ci, en étant très prudent surtout avant le débat sur les OGM. L'esprit qui est le mien, ne consiste sûrement pas à privilégier les espèces invasives ou dangereuses. Je m'interroge quant à voir si on ne peut pas améliorer certaines cultures existantes, dans l'esprit «biocarburant» ou que sais-je, mais qui permet à la fois la diversification de l'agriculture et dans ce cas-ci, une indépendance accrue en matière de carburant et d'énergie.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Notre ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

Je vous rappelle que notre prochaine réunion aura lieu le mardi 13 février 2007, et que le 15 février, nous procéderons le matin et l'après-midi à des auditions sur la biodiversité.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15 heures 35 minutes*.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AOC	Appellation d'origine contrôlée
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
IEG	Intercommunale pour la gestion et l'étude des services publics à caractère industriel, commercial et technologique
OGM	Organismes génétiquement modifiés
PASH	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SWDE	Société wallonne des distributions d'eau